

Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR
DE POINTE-CLAIRE



Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR
SOCCER ASSOCIATION

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Préambule<ol style="list-style-type: none">1.1 Mission1.2 Vision1.3 Principes fondamentaux2. Administration du comité exécutif<ol style="list-style-type: none">2.1 Propositions2.2 Postes2.3 Comités et sous-comités2.4 Nominations2.5 Finances2.6 Commandites3. Règlements généraux<ol style="list-style-type: none">3.1 Programmes3.2 Inscriptions3.3 Terrains3.4 Code de conduite et discipline3.5 Entraîneurs, assistants, capitaines, gérants3.6 Équipement et uniformes3.7 Organisations extérieures3.8 Budget d'équipe3.9 Levée de fonds3.10 Événements spéciaux4. Micro<ol style="list-style-type: none">4.1 Philosophie4.2 Objectifs4.3 Responsabilité de la ligue4.4 Règlements de base - Micro U44.5 Règlements de base - Micro U54.6 Règlements de base - Micro U64.7 Règlements de base - Micro U74.8 Horaire4.9 Équipement et uniformes4.10 Entraîneurs4.11 Rappel5. Juvénile - Récréatif<ol style="list-style-type: none">5.1 Objectif5.2 Demandes spéciales5.3 Évaluations5.4 Transferts5.5 Règles de fonctionnement5.6 Calendrier5.7 Classement5.8 Tournoi de fin d'année5.9 Arbitres5.10 Arbitres-assistants5.11 Discipline5.12 Amendements aux Lois du Jeu | <ol style="list-style-type: none">1. Preamble<ol style="list-style-type: none">1.1 Mission1.2 Vision1.3 Fundamental facts2. Administration of the Executive Committee<ol style="list-style-type: none">2.1 Proposals2.2 Functions2.3 Committees and Sub-committees2.4 Nominations2.5 Finances2.6 Sponsorship3. General Rules<ol style="list-style-type: none">3.1 Programs3.2 Registrations3.3 Fields3.4 Code of conduct and discipline3.5 Coaches, assistant-coaches, captains, managers3.6 Equipment and uniforms3.7 Outside organizations3.8 Team budgets3.9 Fundraising3.10 Special Events4. Micro<ol style="list-style-type: none">4.1 Philosophy4.2 Objectives4.3 Responsibilities of the league4.4 Basic rules - Micros 44.5 Basic rules - Micros 54.6 Basic rules - Micros 64.7 Basic rules - Micros 74.8 Schedule4.9 Equipment and uniforms4.10 Coaches4.11 Reminder5. Youth - Recreational<ol style="list-style-type: none">5.1 Objective5.2 Special requests5.3 Evaluations5.4 Transfers5.5 Operating rules5.6 Calendar5.7 League standings5.8 Year-end League Tournament5.9 Referees5.10 Assistant-referees5.11 Discipline5.12 Amendments to the Laws of the Game |
|--|--|

Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR
DE POINTE-CLAIRE



Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR
SOCCER ASSOCIATION

-
- | | |
|--|---|
| <p>5.13 Rappel
5.14 Équipement et uniformes</p> <p>6. Juvénile - compétitif
6.1 Sélection des joueurs
6.2 Compétition
6.3 Équipement et uniformes
6.4 Temps de gymnase - automne-hiver</p> <p>7. Sénior - Club
7.1 Objectif
7.2 Âges limites
7.3 Demandes spéciales
7.4 Transferts
7.5 Loogs
7.6 Règles de fonctionnement
7.7 Calendrier
7.8 Classement
7.9 Tournoi de fin d'année
7.10 Arbitres
7.11 Arbitres-assistants
7.12 Discipline
7.13 Amendements aux Lois du Jeu
7.14 Équipement et uniformes
7.15 Soccer Premier 7v7 féminin</p> <p>8. Sénior Régional
8.1 Métro récréatif
8.1.2 Équipement et uniformes
8.2 Métro compétitif
8.2.2 Équipement et uniformes</p> <p>9. Annexes
SOP001 - Processus de discipline
SOP002 - Chartes de discipline
SOP003 - Tolérance zéro envers les arbitres
SOP800 - Programmes de développement
CON002 - Modifications aux Lois du Jeu - Récréatif
FUN012 - Brochure des commandites</p> | <p>5.13 Reminder
5.14 Equipment and uniforms</p> <p>6. Youth - Competitive
6.1 Players selection
6.2 Competition
6.3 Equipment and uniforms
6.4 Gym time - Fall-Winter</p> <p>7. Senior - Club
7.1 Objective
7.2 Age limits
7.2 Special requests
7.4 Transfers
7.5 Loogs
7.6 Operating rules
7.7 Calendar
7.8 League standings
7.9 Year-end League Tournament
7.10 Referees
7.11 Assistant-referees
7.12 Discipline
7.13 Amendments to the Laws of the Game
7.14 Equipment and uniforms
7.15 Ladies Premier Seven Aside Soccer</p> <p>8. Senior - Regional
8.1 Métro Recreational
8.1.2 Equipment and uniforms
8.2 Métro Competitive
8.2.2 Equipment and uniforms</p> <p>9. Annexes
SOP001 - Discipline Process
SOP002 - Discipline Charts
SOP003 - Zero Tolerance towards referees
SOP800 - Development Programs
CON002 - Modifications to the Laws of The Game
- Recreational
FUN012 - Sponsorship Brochure</p> |
|--|---|

Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR
DE POINTE-CLAIRE



Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR
SOCCER ASSOCIATION

1.1 MISSION:

“Promouvoir et organiser le soccer dans notre communauté et développer nos membres à leur plus haut potentiel dans le véritable esprit sportif”

VISION

L'association accomplit cette mission par :

Accessibilité - Favoriser l'accès à nos programmes techniques avec une politique de non-discrimination et un environnement accueillant ;

Développement des compétences – Développer des habitudes à former nos entraîneurs et nos joueurs pour œuvrer aux plus hauts standards de compétition avec l'esprit sportif en respectant le niveau d'habileté de chacun ;

Estime de soi - Créer un environnement et comportement positifs en s'amusant à jouer au soccer pour tous les joueurs, les arbitres, les entraîneurs, les volontaires et les parents ;

Infrastructures - Encourager l'amélioration des terrains de soccer et l'accès aux équipements requis aux membres pour la pratique du Soccer ;

Leadership - programmes provinciaux et nationaux de soccer en encourageant la participation des joueurs et des entraîneurs;

Politique - Pour assurer la liaison entre les instances dirigeantes du Soccer et de nos membres ;

Leadership - Pour attirer de nouveaux entraîneurs et de soutenir le développement des entraîneurs pour nos joueurs, joueuses et arbitres.

L'Association est affiliée au service des Sports et Loisirs de la ville de Pointe Claire, et coopérera avec ce service dans la réalisation des objectifs susmentionnés.

L'Association est aussi membre de l'ARS Lac-St-Louis, la Fédération de Soccer du Québec et l'Association Canadienne de Soccer et coopérera avec ces associations dans la réalisation des objectifs susmentionnés.

1.1 MISSION:

“To promote and organize soccer in our community and develop our members to their highest potential in the true spirit of sportsmanship.”

VISION:

The Association is to accomplish this mission through:

Accessibility - Promote access to our programs with a policy of non-discrimination and a welcoming environment;

Skills Development - Develop habits to educate our coaches, referees and players to work to the highest standards of competition with good sportsmanship by respecting the skill level of each;

Self-esteem - Create an environment with positive behavior and fun to play soccer for all players, referees, coaches, volunteers and parents;

Infrastructure - Encourage the improvement of soccer fields and access to necessary equipment to members;

Leadership - Encourage the participation of players, coaches, and volunteers at regional, provincial and national levels

Policy - Provide liaison between the governing bodies of soccer and our members

The Association is affiliated with the City of Pointe Claire's Parks and Recreation Department and will co-operate with that Department in carrying out the above-stated objectives.

The Association is also a member of the ARS-Lac-St-Louis, la Fédération de Soccer du Québec and the Canadian Soccer Association and will co-operate with these Associations in carrying out the above-stated objectives.

Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR
DE POINTE-CLAIRE



Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR
SOCCER ASSOCIATION

2. ADMINISTRATION

2.1 PROPOSITIONS

2.1.1 Le formulaire Adm-001 «Proposition pour approbation par le comité exécutif» doit être utilisé pour présenter une proposition.

2.2 POSTES

2.2.1 Les postes suivants sont non-rémunérés:
Représentant auprès de la Ville
Coordonnateurs de divisions
Coordonnateur Web
Graphiste
Président du comité de discipline (CM-03)
Membres du comité de discipline
Traducteur
Assistant à l'arbitre en Chef

2.2.2 Les postes suivants sont rémunérés:
Trésorier (PO-01)
Assistant comptable (PO-08)
Administrateur du Club (PO-02)
Régistrare (PO-03)
Coordonnateur des arbitres(PO-05)
Arbitre en Chef (PO-04)
Coordonnateur des calendriers
Directeur Technique (PO-07)
Coordonnateur technique (PO-13)
Assistant de bureau (PO-09)
Coordonnateur à l'équipement (PO-06)
Coordonnateur à l'entretien (PO-10)
Statisticien
Arbitres
Arbitres-assistants
Coordonnateur - technologie de l'information

2.2.3 La rémunération des différents postes est établie par le comité des Finances.

2.2.4 Tout poste rémunéré qui doit être comblé doit être publié à notre membership par l'entremise du bulletin régulier ou spécial, publié sur notre site web et affiché à nos bureaux avec une période de deux semaines pour postuler.

2.3 COMITÉS ET SOUS-COMITÉS

2.3.1 Chaque vice-président peut créer un sous-comité relié à son poste sans autre préavis.

2. ADMINISTRATION

2.1 PROPOSAL:

2.1.1 The form Adm-001 «Proposal for approval by the executive committee» is to be used for proposals.

2.2 FUNCTIONS

2.2.1 The following functions are not remunerated:
Representative to the City
Division Manager
Web Coordinator
Graphist
President of the Discipline Committee (CM-03)
Members of the Discipline Committee
Translator
Referee-in-Chief Assistant

2.2.2 The following functions are remunerated:
Treasurer (PO-01)
Accounting Assistant (PO-02)
Club Administrator (PO-02)
Registrar (PO-03)
Referee Coordinator (PO-05)
Referee-in-Chief (PO-04)
Scheduler
Technical Director (PO-07)
Technical Coordinator (PO-13)
Office Assistant (PO-09)
Equipment Coordinator (PO-06)
Maintenance Coordinator (PO-10)
Statistician
Referees
Assistant Referees
Information Technology Coordinator

2.2.3 The remuneration for the different functions is established by the Finance Committee.

2.2.4 All remunerated functions to be filled must be published to our membership by the regular or special newsletter published by the VP Administration, posted on our website and posted at our office with a 2-week period for application.

2.3 COMMITTEES AND SUB-COMMITTEES

2.3.1 Each Vice-President can create a sub-committee related to his function without notice.

- 2.3.2 Le comité exécutif a approuvé les comités permanents suivants:
- Comité des Finances
 - Comité technique
 - Comité d'arbitrage
 - Comité sur la Constitution
 - Comité du soccer récréatif
 - Comité d'éthique
 - Comité de discipline reliée au jeu (CO-03)
 - Comité d'éthique
 - Comité d'appel
 - Comité de traduction
 - Comité administratif
 - Comité de Communication avec les membres
 - Comité au soutien AAA
 - Comité de publicité
 - Comité des technologies de l'information
 - Comité des événements spéciaux
 - Comité de levée de fonds et commandite
 - Comité de révision des inscriptions (a.11-08-12)

2.4 NOMINATIONS

- 2.4.1 Toute nomination pour les différents postes rémunérés ou non doit être approuvée par l'exécutif.
- 2.4.2 Toute nomination de membres sur les différents comités doit être approuvée par le comité exécutif.

2.5 FINANCES

- 2.5.1 enlevé (12/2012)
- 2.5.2 SOUTIEN FINANCIER AUX ESPOIRS AAA
L'ASAPC soutient ses équipes «Espoirs» AAA:
- 2.5.2.1 En organisant des événements spéciaux où l'argent va directement au fonds destinés au AAA et partagés entre les équipes AAA et Espoirs AAA de l'année qui suit.
- 2.5.2.2 L'ASAPC contribue 50% des coûts de l'entraînement hivernal jusqu'à concurrence d'un montant établi annuellement par l'exécutif.
Ce montant est établi présentement à 1 000\$
- 2.5.2.3 Définition d'une équipe Espoir AAA
Une équipe qui selon le groupe technique a de fortes chances de se qualifier pour le niveau AAA l'année suivante
- 2.5.3 BUDGETS D'ÉQUIPE
Voir 3.8
- 2.5.4 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT - ÉDUCATION DES ENTRAÎNEURS
L'ASAPC encourage activement l'apprentissage continu des entraîneurs au sein de l'Association. L'ASAPC rembourse les frais des cours de formation officiellement reconnus.
- 2.5.4.1 Entraîneur-animateur enfants, jeunes et théorie A
Les entraîneurs doivent initialement financer leur propre participation à ces cours. Les entraîneurs seront admissibles à un remboursement complet suivant la

- 2.3.2 The Executive Committee has approved the following permanent Committees:
- Finance Committee
 - Technical Committee
 - Referees Committee
 - Constitution Committee
 - Recreational soccer Committee
 - Ethics Committee
 - Discipline related to the game Committee (CO-03)
 - Ethical Committee
 - Appeal Committee
 - Translation Committee
 - Administration Committee
 - Communication with members Committee
 - AAA Support Committee
 - Publicity Committee
 - Information Committee Committee
 - Special Events Committee
 - Fundraising and Sponsorship Committee
 - Registration Review Committee (a.11-08-12)

2.4 NOMINATIONS

- 2.4.1 All appointments for any club function, remunerated or not must be approved by the Executive.
- 2.4.2 All appointments of Committee members must be approved by the Executive.

2.5 FINANCES

- 2.5.1 removed (12/2012)
- 2.5.2 AAA HOPES FINANCIAL SUPPORT
PCASA will support "AAA hopes" teams in the following ways:
- 2.5.2.1 Organize special events whenever possible with monies going to a AAA fund and to be split between all AAA teams and AAA Hopes the following year.
- 2.5.2.2 PCASA will pay 50% of winter training costs up to an amount defined by the Executive on a yearly basis.
Currently the maximum is set at \$1,000.00
- 2.5.2.3 Definition of AAA Hopes
A team, that in the opinion of the Technical Team, will most likely qualify for AAA after their next summer season.
- 2.5.3 TEAM BUDGETS
See 3.8
- 2.5.4 COACH EDUCATION REIMBURSEMENT POLICY
PCASA actively encourages the continued learning of the coaches within the Association. This document details the Association's reimbursement policy for coaches following officially recognized educational courses.
- 2.5.4.1 Community Coach Child, Youth & Senior, and Theory A
Coaches will be required to fund their own participation in these courses initially. Coaches will be eligible for full reimbursement following successful completion of the

	<p>réalisation avec succès du cours. Les entraîneurs doivent présenter la preuve de la réussite du cours (leur certificat), et un reçu fourni par le club hôte servant de preuve de la somme payée. Les entraîneurs ne seront pas remboursés si le cours n'a pas été complété avec succès.</p>		<p>course(s). Coaches are required to present their proof of successful completion of the course (their certificate), and a receipt provided by the host club serving as proof of amount paid. Coaches will not be refunded if the course has not been successfully completed.</p>
2.5.4.2	<p>DEP - B LICENCE PROVINCIAL - DIRECTEUR TECHNIQUE Les entraîneurs qui ont été recommandés par le personnel technique seront autorisés à soumettre le remboursement à l'ASAPC. Les entraîneurs doivent présenter la preuve de la réussite du cours (leur certificat), et un reçu fourni par la Fédération en tant que preuve de la somme payée. Les entraîneurs ne seront pas remboursés si le cours n'a pas été complété avec succès.</p>	2.5.4.2	<p>DEP - LICENCE B PROVINCIAL - CLUB TECHNICAL DIRECTOR Coaches who have been recommended by the Association's Technical Staff will be allowed to submit reimbursement to PCASA. Coaches are required to present their proof of successful completion (achieved their level) of the course by submitting their certificate and a receipt provided by the Federation serving as proof of amount paid. Coaches will not be refunded if the course has not been successfully completed.</p>
2.5.4.3	<p>Autres Cours Les entraîneurs qui souhaitent demander le remboursement de la participation dans d'autres cours, doivent obtenir l'accord de l'Association avant l'enregistrement du cours. Les décisions concernant le remboursement d'autres cours seront prises au cas par cas.</p>	2.5.4.3	<p>Other Courses Coaches wishing to claim reimbursement for participation in other courses, must seek agreement from the Association IN ADVANCE OF REGISTERING for their course. Decisions on reimbursement for other courses will be made on a case by case basis.</p>
2.5.5	<p>PARTICIPATION DES ÉQUIPES À DES TOURNOIS Bien que l'ASAPC encourage la participation à des tournois, chaque équipe est responsable des dépenses encourues incluant les frais d'inscription, permis de voyage et autres dépenses reliées à leur participation. Tous les joueurs doivent payer une part égale pour leur participation. Les frais encourus par l'équipe d'entraîneurs peuvent être défrayés par les joueurs en accord avec la politique des budget d'équipes de l'ASAPC.</p>	2.5.5	<p>TOURNAMENT PARTICIPATION BY TEAMS Although PCASA encourages team participation in tournaments, each team will be responsible to pay for its own expenses including the registration fees, travel permits and any other expenses related to their participation. All players are to pay an equal amount for their participation. Coaching staff expenses can be paid by the participating players in accordance with the PCASA Team Budget Policy.</p>
2.5.6	<p>FRAIS POUR PERMIS DE VOYAGE ET INSCRIPTION D'ÉQUIPES À DES TOURNOIS Les frais pour les permis de voyages pour les équipes qui s'inscrivent dans des tournois dans la province sont les suivants: Équipes déjà enregistrées dans un programme régulier: 10\$ par équipe Équipes qui ne sont pas enregistrées dans un programme régulier: 25\$ par équipe NB - les frais de permis de voyages facturés par la région sont de 10\$.</p>	2.5.6	<p>FEES FOR TRAVEL PERMITS AND TEAM TOURNAMENT REGISTRATION The fees for travel permits and team registration for teams entering tournaments within the Province are set as follows: Teams already registered in regular programs: 10\$ per team Teams not registered in regular programs: 25\$ per team Note that the travel permit fee for the Region is 10\$</p>
2.5.7	<p>enlevé (12/2012)</p>	2.5.7	<p>removed (12/2012)</p>
2.5.8	<p>INVITATIONS BANQUET DU LAC-ST-LOUIS Les membres de l'exécutif sortant et entrant sont invités gratuitement au banquet du Lac-St-Louis.</p>	2.5.8	<p>INVITATIONS TO THE LAC-ST-LOUIS banquet The members of the outgoing and incoming Executive Committee are invited at the Lac-St-Louis banquet free of charge.</p>
2.5.9	<p>REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF Les dépenses encourues par les membres élus du comité exécutif seront remboursée jusqu'à concurrence de 300\$ sur présentation des reçus au 1er septembre de l'année financière courante.</p>	2.5.9	<p>REIMBURSEMENT OF EXPENSES FOR EXECUTIVE MEMBERS Expenses by elected Executive members will be reimbursed up to \$300.00 per year upon presentation of receipts on September 1st of the current fiscal year.</p>

2.6 COMMANDITE

2.6.1 Le document FUN012-Brochure des commandites a été approuvé par l'exécutif

2.6 SPONSORSHIP

2.6.1 The document FUN012-Sponsoship Brochure has been approved by the Executive.

3. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

3.1 PROGRAMMES

3.1.1 Les programmes de l'ASAPC sont basés sur le programme de l'Association Canadienne de Soccer «Développement à long terme du joueur» et de la Fédération de Soccer du Québec. Nos programmes sont regroupés comme suit:

Départ actif:

U4, U5, U6, Projet spécial

Les Fondamentaux:

U7, U8

Apprendre à s'entraîner:

Juvenile récréatif: U9, U10, U12

Juvenile compétitif: U9, U10, U11, U12

S'entraîner à s'entraîner:

Juvenile récréatif: U14, U16, U20

S'entraîner à la compétition:

Juvenile compétitif: U13 - U18

Vie active:

Senior récréatif: LOGS, LOOGS, Champagne,

Métro récréatif

Senior compétitif: Métro compétitif

Les programmes sont détaillés dans la brochure «SOP-800: Programmes de développement».

3.1.2 Juridiction

Les programmes sont administrés par les vice-présidents comme suit:

Vice-président Micro

U4-U8 et Projet spécial

Vice-président ligue maison

U9-U18(juvenile) récréatif

Vice-président intercity

U9-U18(juvenile) compétitif

Vice-président sénior

récréatif (LOGS, LOOGS, Champagne)

Vice-président Métro

Métro récréatif

Métro compétitif

3.2 INSCRIPTION DES JOUEURS

3.2.1 Tout joueur résidant à Pointe-Claire doit prouver son lieu de résidence lors de l'inscription. (exemples: moins de 18 ans - bulletin scolaire, adulte - facture de services publics, permis de conduire, etc.).

3.2.2 Toute nouvelle inscription d'un joueur ne résidant pas à Pointe-Claire ou membre d'une autre association l'année précédant l'inscription est sujette à l'approbation du comité de révision des inscriptions. (a.11-08-12)

3.2.2.1 Tout joueur de niveau AA ou AAA transféré d'une autre région ou d'un Club qui n'adhère pas à l'entente sur le retrait des frais de pré-formation devra payer ces frais avant le début de la saison.

3.2.3 Tout joueur qui ne réside pas à Pointe-Claire doit payer des frais de non-résidant lors de l'inscription. Ce montant est

3. GENERAL RULES

3.1 PROGRAMS

3.1.1 The PCASA programs are based on the Canadian Soccer Association «Long Term Player Development» brochure and the Fédération de Soccer du Québec.

Programs are as follows:

Active Start:

U4, U5, U6, Special Project

Fundamentals:

U7, U8

Learn to train:

Youth Recreational: U9, U10, U12

Youth Competitive: U9, U10, U11, U12

Train to train:

Youth Recreational: U14, U16, U20

Train to compete:

Youth Competitive: U13 - U18

Active Life:

Senior recreational: LOGS, LOOGS, Champagne,

Métro recreational

Senior competitive: Métro competitive

Programs are detailed in the brochure

«SOP-800: Development Programs».

3.1.2 Juridiction

Programs are administered by the Vice-Presidents as follows:

Vice-President Micro

U4-U8 et Special Project

Vice-President House League

U9-U18 (youth) Recreational

Vice-President Intercity

U9-U18 (youth) competitive

Vice-President Senior

Recreational (LOGS, LOOGS, Champagne):

Vice-President Métro

Métro recreational

Métro competitive

3.2 INSCRIPTION DES JOUEURS

3.2.1 Any player residing in Pointe-Claire must prove his residency during registration (examples: (under 18 - child's report card, adult - utility bill, driver's permit).

3.2.2 Any new registration by a non-resident player or member of another association the year preceding the registration is subject to the approval by the Registration Revision Committee.(a.11-08-12)

3.2.2.1 All players of AA or AAA level who is transferred from another Region or from a Club that is not part of the agreement on the «frais de pré-formation» must pay these «frais de pré-formation» before the start of the season.

3.2.3 Any non-resident player must pay the non-resident fee during registration. That amount is established by the

établi annuellement par le comité exécutif.
Les frais de non-résidants sont présentement de 25\$.

3.2.4 Vérification des antécédents judiciaires: Tous les entraîneurs, gérants, arbitres et autres bénévoles de 18 ans et plus doivent compléter une demande de vérification d'antécédents judiciaires. Une photocopie du document doit être gardée par l'ASAPC.

3.2.5 Les membres du comité exécutif ainsi que leur famille immédiate résidant à la même adresse, qui ne réside pas à Pointe-Claire sont exemptés des frais de non-résidants.

3.2.6 Les frais d'inscriptions sont établis par le comité des Finances et approuvés par le comité exécutif.
Les frais sont décrits dans le document
FIN102.1-Registration fees.

3.3 TERRAINS

3.3.1 Les terrains mis à la disposition de l'ASAPC par la ville de Pointe-Claire sont pour l'usage exclusif des membres de l'ASAPC par l'entremise de ses ligues et équipes.
Les membres peuvent faire une demande pour utiliser les terrains pour des raisons spéciales tels que tournois, pratiques spéciales, etc. Les demandes doivent être faites par écrit à la coordonnatrice des terrains et seront présentés à l'exécutif pour évaluation. Lorsqu'une demande est urgente, elle peut être présentée directement au président ou son représentant pour une décision rapide.

3.3.2 Ligues extérieures - L'ASAPC ne permet pas aux ligues extérieures de jouer sur les terrains synthétiques mis à la disposition de l'ASAPC par la ville de Pointe-Claire.
Un terrain naturel peut être mis à la disposition de ligues dans laquelle plusieurs joueurs de l'ASAPC participent selon la disponibilité. Les demandes doivent être faites par écrit à la coordonnatrice des terrains et seront présentés à l'exécutif pour évaluation.

3.3.3 Il est interdit de fumer près des bancs des joueurs en tout temps, avant, durant et après les parties. Il est interdit de fumer à l'intérieur des barrières à Terra Cotta. Des sanctions seront prises par le comité de Discipline contre ceux qui ne respectent pas ces règles.
Les boissons alcooliques sont interdites sur ou près des terrains. Des sanctions seront prises par le comité de Discipline contre ceux qui ne respectent pas ces règles.

3.4 CODE DE CONDUITE ET DISCIPLINE

3.4.1 Tous les joueurs, entraîneurs, officiels d'équipe, parents et autres membres de l'ASAPC sont soumis aux règlements de l'ASAPC, les différents codes de conduites, processus disciplinaires (SOP001), chartes de discipline (SOP002) et la politique de Tolérance Zéro envers les arbitres (SOP003). Un comité de discipline composé de membres dont la nomination est soumise à l'approbation par le Comité exécutif, doit administrer toutes les procédures disciplinaires relatives à l'inconduite des joueurs, officiels d'équipe, des parents et des spectateurs membres de l'association, avant, durant et après les matches de soccer.

Executive Committee annually.
The current non-resident fee is \$25.00

3.2.4 Police background check: All coaches, managers, referees and other volunteers of 18 years and older must complete a police background check request. A photocopy of the document must be kept by PCASA.

3.2.5 The members of the Executive Committee and their immediate family residing at the same address are exempted of the non-resident fees.

3.2.6 The registration fees are established by the Finance Committee and approved by the Executive Committee.
The Registration fees are described in the document
FIN102.1-Registration Fees

3.3 FIELD USAGE:

3.3.1 Fields provided to PCASA by the city of Pointe-Claire are for the usage of PCASA members through its various leagues and teams.
Members may request field usage for particular reasons such as special tournaments, special practices, etc. Requests must be made in writing to the Scheduler and will be submitted to the Executive Committee for evaluation. If a request is urgent, it can be submitted to the President or his representative for a rapid decision.

3.3.2 OUTSIDE LEAGUES: PCASA will not allow outside leagues to play on the synthetic fields provided to PCASA by the city of Pointe-Claire.
A natural grass field can be made available for leagues in which many members of PCASA participate in according to its availability. Requests must be made in writing to our Fixture Coordinator (Scheduler) and will be submitted to the Executive Committee for evaluation.

3.3.3 Smoking is not permitted at the players' bench at any given time before, during or after a game. Smoking is not permitted anywhere inside the gates in Terra Cotta fields. Failure to comply will lead to sanctions from the PCASA Discipline Committee.
No alcoholic beverages or drugs are permitted on or around the fields. Failure to comply will lead to sanctions from the PCASA Discipline Committee.

3.4 CODE OF CONDUCT AND DISCIPLINE

3.4.1 All players, coaches, team officials, parents and any other PCASA member is subject to the rules of PCASA, the various codes of conduct, the discipline process (SOP001), discipline charts (SOP002) and the Zero Tolerance Policy toward referees (SOP003). A discipline committee composed of members approved by the Executive Committee administers all disciplinary procedures related to the misconduct of players, team officials, parents and spectators who are members of the association, before, during and after soccer games.

3.5 ENTRAÎNEURS, ASSISTANTS, CAPITAINES, GÉRANTS

- 3.5.1 Un entraîneur est assigné à chaque équipe avant le début de la saison.
- 3.5.2 Le rôle des entraîneurs est décrit dans le manuel des entraîneurs récréatifs ou compétitifs.
- 3.5.3 Les entraîneurs/capitaines sont requis de lire les règles et règlements de l'ASAPC et d'informer les joueurs de tout changement de politiques et/ou procédures.
- 3.5.4 Responsabilités: Pendant tout le temps qu'ils-elles sont sous la juridiction de l'Association, les entraîneurs sont responsables de la formation, de la discipline et de la sécurité de tous les joueurs. Les entraîneurs des deux équipes sont responsables de la sécurité de tous, incluant les arbitres et arbitres-assistants avant, pendant et après les matches. Le fait d'augmenter régulièrement le temps de participation au jeu des meilleurs joueurs aux dépens des joueurs de moindre talent va à l'encontre du succès de l'équipe.
Si des arbitres-assistants neutres ne sont pas disponibles, les entraîneurs doivent nommer une personne, préférablement un adulte, afin d'agir comme assistant d'aider l'arbitre.
- 3.5.5 Équipement: L'entraîneur assume la complète responsabilité de tout l'équipement de son équipe et doit s'assurer que tout cet équipement est retourné à la fin de la saison.
- 3.5.6 Objectifs de l'ASAPC: L'entraîneur doit toujours se rappeler que bien que le soccer soit un sport de compétition, l'objectif de l'Association est plutôt le développement de l'esprit d'équipe des joueurs et l'apprentissage des techniques de jeu; il n'est pas question d'encourager la compétition excessive menant à l'antagonisme, et plus particulièrement les entraîneurs ne doivent jamais s'engager dans une dispute avec l'arbitre, d'autres entraîneurs ou des membres de l'autre équipes. L'entraîneur devrait appliquer cette philosophie aux supporters de son équipe (la conduite abusive de tout spectateur ne sera pas tolérée). Tout entraîneur qui pénètre sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre sera expulsé du match.
- 3.5.7 Délégation des tâches: Dans le cas où ni l'entraîneur, ni son adjoint ne peut assister à un match, un délégué compétent devra être assigné-e pour superviser les joueurs et s'assurer que l'équipe ne manque de rien. Un match ne peut être disputé sans la supervision d'un délégué compétent en remplacement de l'entraîneur ou de l'adjoint officiels.
- 3.5.8 Cartes/feuilles de match: L'entraîneur doit signer son nom complet, à l'endroit approprié, sur la carte/feuille de match que lui présentera l'arbitre, et si nécessaire indiquer toute plainte sur le verso.
- 3.5.9 Résultats: Les entraîneurs doivent indiquer dans TSI, dans les 24 heures, les joueurs, entraîneurs, etc qui ont participé au match, les compteurs ainsi que les cartons jaunes et rouges. L'arbitre devra valider le tout dans les 48 heures.

3.5.10 ASSISTANTS

- 3.5.10.1 L'entraîneur doit se choisir un ou deux assistants avant le début de la saison. L'Association devra en être avisée avant

3.5 COACHES, ASSISTANTS, CAPTAINS, MANAGERS

- 3.5.1 A coach is assigned to each team before the beginning of the season.
- 3.5.2 The role of the coach is defined in the Recreational or Competitive Coaches' manual.
- 3.5.3 Coaches / Captains are required to read PCASA Rules and Regulations, and inform their players of any changes to policies and/or procedures!
- 3.5.4 Responsibilities: Coaches shall be responsible for the instruction, discipline and safety of his/her players while under the Association's jurisdiction. Coaches of both teams are responsible for all security, including that of the referee and assistant referees before, during and after the game. Coaches are discouraged from increasing the playing time of the more talented players at the expense of the average player. All registered players, irrespective of their standard of play, must be given the opportunity to equal playing time of each game attended.
If neutral assistant referees are unavailable, coaches are to appoint a person, preferably an adult, to assist the referee as a club assistant referee.
- 3.5.5 Equipment: The coach shall be solely responsible for all equipment on the team and for its return at the end of the season.
- 3.5.6 PCASA Objective: Coaches should also bear in mind that although soccer is a competitive sport, the objective of the Association is the education of players in sportsmanship and skill. Excessive competitiveness, leading to antagonism, is to be discouraged. In particular, coaches must not engage in disputes with the referee or other coaches or officials. The coach should encourage this philosophy in his/her team supporters. (Verbally abusive spectators will not be tolerated.) Coaches who enter the field of play without the referee's permission will be ejected from the game.
- 3.5.7 Delegation of Duties: In the event that neither the coach nor his/her assistant is able to attend a game, a competent delegate must be appointed to supervise the players and ensure the team is properly equipped. A game cannot be played without the supervision of a competent replacement.
- 3.5.8 Game Cards/Sheets: When the referee presents the game card/sheet, the coach is to sign his name in full, in the appropriate place and if necessary, clearly mark any protest on the back.
- 3.5.9 Results: Coaches will enter into TSI within 24 hours the players, coaches, etc who attended the game, the scorers and yellow and red cards. The referee will validate within 48 hours.

3.5.10 ASSISTANTS

- 3.5.10.1 The coach must choose one or two assistants before the start of the season. The Association must be notified

le début de la saison.

3.5.11 GÉRANTS

- 3.5.11.1 L'entraîneur doit se choisir un gérant avant le début de la saison.
- 3.5.11.2 Responsabilités: Le gérant est sous l'autorité directe de l'entraîneur de l'équipe; il est préférable que la délégation des tâches et responsabilités se fasse selon les besoins individuels de chaque équipe.
- 3.5.11.3 Communications: Le gérant d'équipe doit s'assurer que chaque joueur de son équipe sache la date, l'heure et l'endroit des périodes d'entraînement et des matchs.
- 3.5.11.4 Transport: Il lui sera peut-être nécessaire d'organiser le transport de l'équipe.
- 3.5.11.5 Livres: Le gérant est responsable de la tenue des livres de son équipe, incluant les livres financiers, si nécessaire (i.e. le fonds "orange", les photos, etc...).
- 3.5.11.6 Le gérant aide à maintenir un esprit d'équipe sain et positif par le biais des encouragements, chansons d'équipe, mascottes, etc...

3.6 ÉQUIPEMENT

- 3.6.1 Tenue des Joueurs: Les joueurs doivent porter l'uniforme (chandail numéroté, short et chaussette) assigné à leur équipe.
- 3.6.2 Excepté pour les joueurs qui ont acheté leur chandail (Metros, LOGS, LOOGS, Champagne), il est interdit de mettre le nom de joueur sur le chandail. L'entraîneur-chef donnera un avertissement pour tout manquement à la tenue réglementaire. Des mesures disciplinaires seront appliquées.

3.7 ORGANISATIONS EXTÉRIEURES:

- 3.7.1 Afin d'assurer l'intégrité du Club et de ses membres de l'exécutif, toute organisation et/ou individus qui travaillent avec le Club doit rencontrer les conditions suivantes :
 1. une copie des certifications professionnelles de l'organisation et de ses employés/associés doit être fournie à l'ASAPC
 2. une copie de preuve de vérification d'antécédents judiciaires de tous les employés/associés de l'organisation doit être fournie à l'ASAPC
 3. une entente décrivant les conditions, prix et règles doit être dûment signée par les deux parties.
- 3.7.2 Ceci ne s'applique pas pour les conférenciers invités par le Club ou un de ses vice-présidents.

3.8 BUDGETS D'ÉQUIPE

L'ASAPC propose une ligne de conduite sur les budgets d'équipe et sur la façon de procéder avec les fonds.

Ligne de conduite:

Les membres de l'équipe doivent être tenus informés et doivent agréer aux frais d'exploitation de leur équipe. Toutes les équipes juvéniles intercity de l'ASAPC sont donc tenues de présenter un budget d'équipe avant le début de chaque saison de soccer et d'en faire parvenir une copie au vice-président intercity ainsi qu'au registraire.

L'ASAPC encourage le dialogue entre joueurs, entraîneurs

before the beginning of the season.

3.5.11 MANAGERS

- 3.5.11.1 The coach must choose a manager before the start of the season.
- 3.5.11.2 Responsibilities: A manager is directly responsible to the coach.
- 3.5.11.3 Communication: The manager should ensure that each player on the team knows when and where to practice and play.
- 3.5.11.4 Transportation: It may be necessary to arrange transportation.
- 3.5.11.5 Records: All team records must be kept, including any financial records necessary (i.e. attendance, orange fund, pictures, fundraising, etc.).
- 3.5.11.6 Spirit: Managers are encouraged to promote a positive and healthy team spirit through the use of cheers, mascots, banners, etc.

3.6 EQUIPMENT

- 3.6.1 Uniforms: Players must wear the uniforms (numbered shirts, shorts and stockings) assigned to their teams.
- 3.6.2 Except for those players who have purchase their jerseys (Metros, LOGS, LOOGS, Champagne), it is forbidden to put the players' names on the shirts. All players must maintain the appropriate dressup code at all time. Tthe coach-in-chief will caution players regarding enforcement of the dress code. Disciplinary measures will be taken if required.

3.7 OUTSIDE ORGANIZATIONS:

- 3.7.1 To ensure the integrity of the Club and its Executive members, all outside organizations/individuals who work with the Club must meet the following conditions:
 1. a copy of all credentials for the organization and its employees/associates be supplied to PCASA
 2. a copy of a proof of judicial background verification for all the organization's employees/associates be supplied to PCASA.
 3. a written agreement describing the conditions, prices and rules be signed by both parties.
- 3.7.2 This does not apply for guest speakers invited by the Club or one of its vice-presidents.

3.8 TEAM BUDGETS

PCASA provides guidelines on how a team budget and funds should be handled.

Guidelines:

All members of the team should be aware and agree to all fees related to the operation of their soccer team. As a result all PCASA intercity youth teams are required to table their team budget prior to the beginning of any soccer season and send a copy to the VP Intercity and the Registrar.

PCASA encourages open dialogue between players

et parents sur ces dépenses. Une fois le budget présenté et agréé par tous les membres de l'équipe (le tuteur pour les membres de moins de 18 ans), le budget doit être envoyé à l'ASAPC via le Régistrare et le VP intercity.

L'entraîneur et/ou le gérant ainsi qu'une tierce personne membre de 'équipe indépendante (cette personne doit avoir complété la vérification des antécédents judiciaires avec succès) devraient être chargés du budget d'équipe ainsi que de la gestion des fonds. Il est suggéré d'avoir un compte de banque d'équipe pour toute somme dépassant 500\$. Vous pouvez contacter le registraire sur la procédure à suivre ainsi que pour obtenir la lettre d'accréditation.

Le budget doit être présenté à tous les parents et est considéré adopté s'il est accepté par la majorité de tous les membres/parents/tuteurs. Le résultat du vote doit être consigné. Une fois accepté, les frais doivent être partagés par tous les joueurs sans exception.

Le budget doit inclure les détails des dépenses telles que:

Frais de tournoi

- Inscription
- Permis de voyage
- Frais d'hôtel, repas et déplacements (ou seront-ils assumés individuellement par chacun des joueurs)

Frais généraux

- Kit médical
- Oranges
- Gants de gardien
- Survêtement

Frais personnels de l'entraîneur

- Survêtement (si payé par l'équipe)
- Les frais de déplacement ne sont habituellement pas couverts par l'équipe, mais chaque équipe peut en décider autrement.

Levées de fonds

- Les équipes peuvent faire des activités de levée de fonds afin de réduire les dépenses.

• Toutes les activités de levée de fonds doivent être approuvées par l'ASAPC avant leur tenue afin d'assurer qu'elles ne sont pas en conflit avec les politiques du Club..

** Les dépenses doivent être identifiées comme obligatoires ou optionnelles.

Il doit y avoir un budget pour la saison d'été et un autre budget pour la saison d'hiver.

Une révision du budget doit être tenue à la fin de chaque saison et tout surplus doit être remboursé aux membres.

Un état de compte doit être soumis au registraire et au VP intercity une fois complété.

Un exemple de budget est disponible sur le site web.

3.9 LEVÉE DE FONDS

3.9.1 L'ASAPC encourage les levées de fonds pour les équipes compétitives. L'ASAPC offre plusieurs programmes pour vous y aider.

1. enlevé
 2. Vente de publicité dans le livre de fin d'année
- Chaque équipe intéressée à vendre de la publicité dans

/ coaches and parents on these expenses. Once the budget has been tabled and agreed to by team members (Guardians for minor players) – then it should be filed with PCASA through the Registrar & VP Intercity.

The coach and/or manager along with an independent third party team member (that person has to have their police check completed) should be in charge of the team budget and funds. It is suggested that a bank account be opened for amounts exceeding \$500. Please contact the Registrar for the proper procedure and letters of accreditation.

The budget should be presented to all parents and it is considered passed if it is supported by the majority of all team members/parents/guardians. A record of the vote should be kept. Once passed, the cost is evenly split between all the players with no exception.

Each budget should detail all items such as:

Tournament Expenses

- Registration
- Travel Permits
- Team Hotel, Meal, travel expenses (or will these be covered by each player separately)

General Team Expenses

- Medical Kit
- Oranges
- Goalie Gloves
- Track Suit

Coach personal expenses

- Tracksuits (if paid by the team)
- Travel expenses are normally not paid for by the team, but in some cases the team may decide to cover them.

Fund Raising Expectations

- Teams may hold fund raising activities to offset to cost of team expenses.

• All fund Raising activities should be approved by PCASA prior to the event to ensure that they do not conflict with club policy.

** Expenses should be classified as mandatory or optional per player.

There should be one budget for the summer season and another one for the winter season.

Budget reviews should be held at the end of each season with the team members and any excess money refunded.

A financial statement should be submitted to the Registrar & VP Intercity after this is completed.

A sample is available on the website.

3.9 FUNDRAISING

3.9.1 PCASA encourages competitive team fundraising. PCASA has several programs to help teams raise money.

1. removed
 2. Sale of advertising for the year-end program
- Any team interested in selling advertisement for our year-end program can contact vpadmin@soccerpointeclair.com.

notre livre de fin d'année peut nous contacter à vpadmin@soccerpointeclair.com

L'ASAPC vous fournira des échantillons du programme, les feuilles de prix ainsi que des brochures de partenariat.

L'ASAPC retournera 20% de la valeur de chaque annonce*.

*Valeur maximum d'une inscription pour une famille à la même adresse pour une saison.

3. Concessions

Plusieurs événements ont lieu à Terra Cotta durant l'année. Les équipes intéressées à s'occuper des concessions lors de ces événements peuvent nous contacter à pcasa.concessions@gmail.com pour les détails. Tous les revenus iront à l'équipe. L'ASAPC peut vous aider à la préparation et vous fournir tentes et BBQ si requis.

4. Autres suggestions

Si vous avez des suggestions pour des levées de fonds et avez besoins de l'aide du Club, contactez vpevents@soccerpointeclair.com avec les détails. L'ASAPC fera son possible pour vous aider. NB: Toute forme de levée de fonds doit être approuvée par L'ASAPC.

3.10 ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX:

Afin d'assurer une intégrité et un outil de référence ultérieur tout événement spécial organisé par l'ASAPC doit suivre la ligne de conduite suivante :

- Chaque événement doit être organisé par un comité présidé par un vice-président ou son représentant
- Tous les membres du comité doivent être clairement identifiés et approuvés par le comité exécutif
- Lorsque des argents sont en jeu
- un représentant du comité technique sera désigné pour faire partie du comité de l'événement
- une "demande de dépense" (formulaire ADM017) ainsi qu'un budget préliminaire doit être complété et approuvé par le comité des Finances
- Une "liste de tâches" et un bref résumé des procès verbaux doivent être complétés et envoyés au comité des Finances.
- Un bilan financier final doit être envoyé au comité des Finances une fois l'événement complété.

PCASA will supply sample programs, rate sheets and partnership brochures.

PCASA will give you back up to 20% of the value of each ad*.

*Maximum value equal to the total registration cost for one family residing at the same address for one season.

3. Concessions

PCASA holds various events at Terra Cotta during the year. Any team that wishes to hold concessions for these events can contact pcasa.concessions@gmail.com for the details. All the money collected (less cost of concessions) will go to your team. PCASA will help setup and provide tents, BBQ and other items if required.

4. Other suggestions

If you have a suggestion to raise money and would like help from PCASA, please contact vpevents@soccerpointeclair.com with the details. PCASA will do everything it can to help you make it happen.

Note: All fundraising activities must be approved by PCASA.

3.10 SPECIAL EVENTS:

To ensure its integrity and a reference tool for future use, all special events organized within PCASA should follow the following guidelines:

- Each event should be organized by a Committee chaired by a Vice-President or his representative
- All members are to be clearly identified and approved by the Executive Committee
- Whenever money is involved,
- a representative from the Finance Committee shall be appointed to the Event Committee
- a "Request for Expenditure" (form ADM017) with a preliminary budget must be completed and approved by the Finance Committee
- A "task list" and brief minutes of meetings must be kept and sent to the Finance Committee for records
- A detailed Financial Statement must be sent to the Finance Committee upon completion of the Event.

4. DIVISION MICRO

4.1 PHILOSOPHIE DU JEU

- Notre programme répond aux besoins des enfants de tous les niveaux d'habiletés, d'intérêts et de réussite. Une fois que l'enfant est entré dans notre club à l'âge de 4 ans il débute au stade «départ actif» afin de développer une meilleure motricité et peut continuer de cheminer "Vers l'excellence" ou il peut choisir d'être "actif pour la vie" de façon plus récréative. Le programme vise le maintien des joueurs au soccer tout en conservant l'optique du bien-être optimal et de l'excellence sportive.
- Notre programme de 5 cycles étalé sur 5 ans suit une logique de progression (de U4 à U8) et propose des entraînements adaptés aux capacités de l'enfant selon son âge, dans lesquelles l'aspect ludique est primordial (car l'enfant n'est pas un adulte !). L'enfant débutera sa pratique du soccer par des jeux d'éveil et des jeux pré-sportifs pour arriver progressivement à la mise en place de tactiques élaborées, ce qui préfigurera le jeu des adultes.
- Les séances durent 50 minutes. Elles comportent un échauffement de 5 minutes, 2 exercices thématiques de 12 minutes et se terminent par un exercice d'opposition (un match) de 25 minutes.
- Les exercices qui constituent les séances sont proposés dans un ordre thématique constant (6 sessions par thème), à savoir : 1. La motricité, 2. Jeu pré-sportif, 3. Éveil technique, 4. Jeu technique, 5. L'opposition (match).
- Notre programme est composé de 24 sessions étalées sur 12 semaines (juin, juillet et août).
- Un tournoi par mois est également organisé afin de donner plus de plaisir aux enfants dans un climat de compétition.
- Une pratique supplémentaire hebdomadaire est également offerte pour former un groupe de développement pour les enfants qui veulent se perfectionner et avoir plus de chance de jouer compétitif.

Le programme complet est détaillé dans la brochure «PROGRAMME MICRO 2014»

4.2 ÉQUIPEMENT

- 4.2.1 (a) Au niveau micro, les équipes utilisent un ballon no 3.
- (b) Les joueurs doivent porter l'uniforme assigné à leur équipe (chandail, culotte et chaussettes). Il est recommandé de ne pas mettre le nom du joueur sur le chandail. Le chandail doit être porté à l'intérieur des culottes courtes.
- (c) Le port des protège-tibias est obligatoire; ces derniers doivent être entièrement recouverts par les chaussettes.
- (d) Des souliers de course ou des souliers de soccer en caoutchouc sont de mise. Les souliers à crampons en caoutchouc sont fortement recommandés.
- (e) Aucun bijou ne peut être porté. Les bracelets « medic-alert » doivent être entourés d'un ruban protecteur.
- (f) Aucun joueur ayant un plâtre n'est autorisé à jouer.

4.9.2 UNIFORMES - U8 ET MOINS

Les chandails, bas et shorts de la couleur de leur équipe sont remis à tous les joueurs. Les uniformes sont conservés par les joueurs à la fin de la saison.

4. DIVISION MICRO

4.1. BASIC PHILOSOPHY

- Our program meets the needs of children of all abilities, interests and achievement levels. Once the child enters into our club at the age of 4, he/she starts the "Active Start" stage in order to develop better motricity and can continue to walk "Towards Excellence" or he/she can choose the more recreational "Active for Life". The program aims to keep the players in soccer while retaining the perspective of optimal wellness and athletic excellence .
- Our 5 cycles program spreads over 5 years and follows a logical progression (U4 to U8) and offers training tailored to the capabilities of the child's age, where the fun aspect is important (because the child is not an adult!). The child will begin practicing soccer by stimulating and pre-sports exercises to progressively achieve the implementation of tactics, which prefigure the adult game.
- The sessions last 50 minutes. They have a 5 minute warmup, 2 thematic exercises of 12 minutes and end with an opposition period (a game) of 25 minutes.
- The exercises that constitute the sessions are offered in a constant thematic order (6 sessions per theme), namely: 1. Motricity, 2. Pre-sport exercises 3. Technical awareness 4. Technical game, 5. The opposition (game).
- Our program consists of 24 sessions held over 12 weeks (June, July and August).
- A monthly tournament is organized to give more pleasure to the children in an atmosphere of competition.
- An additional weekly practice is also offered to form a development group for children who want to improve and have more chance to play competitive.

The complete program is detailed in the brochure «PROGRAMME MICRO 2014»

4.2 EQUIPMENT

- 4.2.1 (a) All Micro levels use size 3 balls.
- (b) Players must wear the uniforms- numbered shirts, shorts and stockings assigned to their teams. It is not recommended to put the player's name on the shirt. All players should have their shirts tucked inside their shorts during the game.
- (c) Shin-guards are mandatory and must be covered entirely by the stockings.
- (d) Running shoes or moulded rubber cleats must be worn. Rubber cleats are strongly recommended.
- (e) No jewellery may be worn. Medic-alert bracelets must be taped.
- (f) No one wearing a cast is allowed to play.

4.9.2 UNIFORMS - U8 AND LESS

Team jerseys, socks and shorts of the proper colour are given to all players. Uniforms are kept by the players at the end of the season.

4.9.3 UNIFORMES - PROJET SPÉCIAL

Les chandails et bas de la couleur de leur équipe sont remis à tous les joueurs. Les shorts noirs sont remis aux nouveaux joueurs. Les uniformes sont conservés par les joueurs à la fin de la saison.

4.9.3 UNIFORMS - SPECIAL PROJECT

Team jerseys and socks of the proper colour are given to all players. Black shorts are given to new players. Uniforms are kept by the players at the end of the season.

5. DIVISION JUVÉNILE - RÉCRÉATIF

- 5.1 L'objectif de l'ASAPC du programme de la ligue maison est de s'assurer que tous les joueurs s'amuse en jouant au soccer. Bien que leur compétence et leur motivation ne soient pas les mêmes qu'un joueur de niveau intercity, il est important d'essayer de développer leur compétence et connaissance du jeu à travers le programme de la ligue maison. Dans cet esprit, les équipes U-9 à U-18 sont créées pour être aussi équilibrées que possible en tentant de bien balancer les joueurs les plus développés avec d'autres joueurs qui n'ont pas les mêmes compétences. Le vice-président utilise un système de notation pour les aider, ainsi que les entraîneurs, à former les équipes. Pour les divisions U-8 à U-14, cela se fait par une sélection aléatoire de joueurs sur la base des évaluations afin de bien répartir les nombre de joueurs de chaque calibre sur chacune des équipes. Pour les divisions U-16 et plus, les entraîneurs choisissent leurs équipes des listes basées sur les évaluations convenues, à nouveau avec le but explicite de créer des équipes équilibrées. Le vice-président a le dernier mot en acceptant les listes des équipes et, à sa discrétion, de faire apporter les changements nécessaires pour équilibrer les équipes. Une fois le début de la saison, et dans les cas extrêmes, le vice-président peut faire des échanges de joueurs jusqu'au 4e match de la Ligue en cas de déséquilibre.
- 5.2 Les demandes spéciales des parents sont toujours considérées par le vice-président, mais ne peuvent pas toujours être acceptées à cause du facteur d'équilibre des équipes. Le vice-président de la ligue maison a le dernier mot sur la façon dont les demandes spéciales sont traitées, et pourra faire des ajustements avant le début de la saison pour répondre à ces demandes sans perdre l'équilibre d'une division particulière. Normalement, aucune demande spéciale n'est retenue après le début de la saison.
- 5.3 À la fin de la saison, il est obligatoire pour chaque équipe de fournir des évaluations des joueurs à leur vice-président avant le 15 septembre, afin de préparer la sélection de l'année suivante.
- 5.4 Transferts: Le transfert d'un joueur d'une équipe à une autre ne pourra être fait que sur la recommandation de l'administrateur de la division concernée, avec l'approbation du vice-président de la ligue appropriée. La recommandation de transfert est plus difficile à obtenir quand les listes d'équipes sont complétées. La ligue se réserve le droit de transférer des joueurs d'une équipe à une autre dans le but de balancer les équipes. Aucun joueur ne peut refuser d'être transféré.
- 5.5 **RÈGLES DE FONCTIONNEMENT**
- 5.5.1A Les statistiques ne sont pas compilées pour les divisions de jeu-à-7 juvénile.
- 5.5.1 L'arbitre doit communiquer, le jour même du match, les résultats au coordonnateur des arbitres.
- 5.5.2 Entraîneurs et gérants doivent s'assurer qu'ils, et tous les membres de leur équipe, arrivent au lieu du match

5. DIVISION YOUTH RECREATIONAL

- 5.1 The goal of the PCASA at the house league program is to make sure all players have fun while playing soccer. Though their skill and motivation may not be the same as an Inter-city level player, it is still important that we try and develop skill and knowledge of the game through the house league program. In this spirit, House League teams from U-9 until U-18 are created to be as balanced as possible with every attempt made to evenly match more developed players with other players who do not have the same skill set. The Vice-President uses a rating system to help guide them form the teams along with the coaches. At the U-8 through U-14 divisions, this is done by a random selection of players based on the agreed upon evaluations in order to evenly match the same number of top, middle and lower rated players on each of the teams. At the U-16 divisions and up, the coaches pick their teams by drafting players from the lists based on agreed upon evaluations, again with the expressed goal of creating balanced team. The VP has the final say in accepting the team lists and make necessary changes at their discretion to balance teams. Once the season starts, and in extreme cases, the VP may make player exchanges up to the 4th League game played by the teams should there be a distinct imbalance of the players on teams in a division.
- 5.2 Parental special requests are always considered by the VPs, but cannot always be accomodated due to the team balancing factor. The House League VP has the final say as to how special requests are handled, and may make adjustments to teams before the season starts to help in working in these requests without losing overall team balance in a particular division. Normally, no special requests are taken after the season starts.
- 5.3 At the end of the season, it is mandatory for every team to provide player evaluations to the VP by September 15 in order for thse evaluations to be compiled for the next year of team selections.
- 5.4 Transfers: Transfer of a player from one team to another shall be done only on the recommendation of the appropriate division manager with the approval of the vice-president. Transfer of players is discouraged after the team rosters have been set. The league reserves the right to transfer players to another team in order to balance the teams. No player may refuse to be transferred.
- 5.5 **OPERATING RULES**
- 5.5.1A Statistics are not kept for the 7-aside youth divisions.
- 5.5.1 All game results will be called in by the referee to the referee co-ordinator.
- 5.5.2 Coaches and managers must ensure that their teams arrive at the field of play at least 15 minutes prior to the scheduled

- au moins 15 minutes avant le début, afin d'être prêts à commencer à jouer au temps spécifié sur l'horaire.
- 5.5.3 Il est défendu à quiconque de se tenir derrière la ligne des buts.
- 5.5.4 Chaque entraîneur doit se tenir à l'extérieur du terrain de jeu pendant le match et demeurer dans la zone qui lui est réservée.
- 5.5.5 Les entraîneurs et les spectateurs doivent demeurer à au moins une verge des lignes de touches, afin d'éviter toute interférence dans le jeu et permettre aux juges de lignes d'accomplir leurs tâches.
- 5.5.6 Des juges de touche neutres et des moniteurs seront assignés à la plupart des matchs de 11 joueurs par équipe, si disponible.
- 5.5.7 Seuls les officiels d'équipe sont admis au banc d'équipe et l'aire environnante avant, durant et après les matches.
- 5.5.8 Un joueur peut participer au match peu importe son heure d'arrivée au terrain.
- 5.5.9 Chaque joueur enregistré doit avoir l'opportunité de temps de jeu égal à chaque match auquel il/elle participe.

5.6 CALENDRIER

- 5.6.1 Généralités: Tous les matchs doivent être joués selon le calendrier, aux temps et aux endroits indiqués.
- 5.6.2 Annulations: Les matchs ne peuvent être annulés qu'à la discrétion de la ville de Pointe-Claire ou du président de l'ASAPC ou de son délégué sur le terrain, ou il s'est rendu à l'heure annoncée, seul l'arbitre a le droit d'annuler un match ou de l'abandonner, selon les circonstances. (N.B.: La pluie n'est pas considérée comme une raison valable pour annuler un match.) Mais, s'il y a des éclairs dans les environs, ou si l'eau a créé des conditions dangereuses pour jouer, l'arbitre peut terminer le match.
- 5.6.3 Matchs d'exhibition: Il y aura un calendrier pour les matchs d'exhibition. Ces matchs ne compteront pas dans le classement d'équipes au niveau de la ligue. Si ces matchs étaient annulés, ils ne seront pas reportés à une autre date.
- 5.6.4 Matchs amicaux: Lorsque du temps additionnel est requis pour des terrains, les dates de matchs peuvent être fixées avec l'accord préalable du coordonateur et de l'administrateur de la division.
- 5.6.5 Matchs Intercité: Ces matchs auront la priorité sur ceux de la ligue-maison dans le cas d'une erreur dans le calendrier.

5.7 LE CLASSEMENT

- 5.7.1 Les points sont alloués de la façon suivante:
- 3 (trois) points pour une victoire
 - 1 (un) point pour une nulle
 - 0 (zéro) points pour une défaite
 - -1 (moins un) point pour défaut de se présenter

Un match est perdu par défaut si l'équipe ne rencontre pas le minimum de joueurs requis (voir Loi 3 à la page 16) de 7 joueurs (jeu à 11) ou 5 joueurs (jeu à 7) après 15 minutes après l'heure officielle du début du match, fait jouer un joueur illégal, fait jouer un joueur sans passeport valide, n'a pas de feuille de match à la demie. L'équipe adverse sera considérée avoir gagné le match au compte de 3-0.

- 5.7.2 Égalité: dans l'éventualité d'une égalité à la fin de la saison régulière, le classement final sera déterminé comme suit

start of the game.

- 5.5.3 No one is allowed behind the goal line.
- 5.5.4 During the game, coaches must remain off the field of play and must remain within their designated area.
- 5.5.5 Coaches and spectators must remain at least one yard from the side line to avoid interfering with the play and to allow the linesmen to carry out their duties.
- 5.5.6 When available, neutral assistant-referees and monitors shall be assigned for 11-a-side games.
- 5.5.7 Only team officials are allowed at the team's bench and surrounding area before, during and after the game.
- 5.5.8 A player can participate in the game irrelevant to the time he arrives at the field.
- 5.5.9 Every registered player must have the opportunity of playing equal time in each game he participates.

5.6 CALENDAR

- 5.6.1 General: All games are to be played as per the schedule at the time and place indicated.
- 5.6.2 Cancellations: Games can only be cancelled at the discretion of the City of Pointe-Claire or the President of the Pointe-Claire Amateur Soccer Association or his delegate. Games can only be called off or abandoned at the discretion of the referee from the pitch at the assigned scheduled time.
Note: Rain alone is not considered a valid reason to cancel a game, however if there is lightning in the vicinity or if the weather has created dangerous playing conditions, the referee shall cause the game to be abandoned.
- 5.6.3 Exhibition Season: There will be a scheduled exhibition season. Games played during this preliminary season will not count toward the league standings. Should these be cancelled they will not be rescheduled.
- 5.6.4 Friendly Games: When additional field time is required, these games may be arranged with prior approval of the coordinator and the division manager.
- 5.6.5 Priority: Inter-city games will take precedence over house league games in case of a schedule mix up.

5.7 LEAGUE STANDINGS

- 5.7.1 Points are awarded as follows:
- 3 (three) points for a win
 - 1 (one) point for a tie
 - 0 (zero) points for a loss
 - -1 (minus one) point for a default

A game shall be defaulted if team is unable to meet the minimum requirement (See LAW 3 on page 16) of 7 players for 11-a-side or 5 players for 7-a-side at 15 minutes after the scheduled start time of the game; plays a suspended or illegal player(s); plays players without valid passports; does not have game sheet at half time. The game will be awarded to the opposing team by a score of 3-0.

- 5.7.2 Ties: In the event of a tie at the end of the regular season, the final standings shall be determined by the following

(FSQ art. 40.41):

- 5.7.3 BRIS D'ÉGALITÉ ENTRE DEUX OU PLUSIEURS ÉQUIPES:
- i) Le plus grand nombre de points dans les matchs ayant opposés les 2 équipes concernées;
 - ii) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes lors de ces matchs;
 - iii) Le plus grand nombre de victoires au classement;
 - iv) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes au classement;
 - v) L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts;
 - vi) Tirage au sort.

Si 3 équipes sont à égalité de points, le classement est établi de la façon suivante :

- a) Le plus grand nombre de points dans les matchs ayant opposés les 3 équipes concernées;
- b) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes lors de ces matchs;
- c) Le plus grand nombre de victoires au classement;
- d) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes au classement;
- e) L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts;
- f) Tirage au sort.

- 5.7.4 Le classement, les statistiques et le résultat des matches sont publiés sur le site web. Si un résultat publié est incorrect, une période limite de 10 jours de la date où le match a été joué pour demander une correction. Les demandes doivent être faites par écrit (ou courriel) par le représentant de l'équipe et une copie lisible des feuilles de match doivent être envoyées au statisticien et/ou or coordonnateur de division. Après ce délai, aucun changement ne sera apporté aux scores et/ou classements.

- 5.7.5 Matches valides: Les matchs du calendrier et les reprises compteront pour le classement seulement si les équipes participantes présentent des joueurs enregistrés dans leurs équipes.

- 5.7.6 Joueurs de relève
- Il est cependant permis d'utiliser des joueurs plus jeunes enregistrés dans la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la sienne (exemple: un joueur de niveau U-11-12 peut être utilisé comme substitut pour une équipe au niveau U-13-14). Donc, un joueur peut être substitut dans une équipe d'une catégorie supérieure, mais il lui est défendu de jouer à un niveau d'âge inférieur à sa catégorie. L'entraîneur recevra de la part de son V.P., dès le début de la saison, le nom des équipes qu'il peut appeler pour obtenir des joueurs. Il n'est pas permis d'appeler d'autres équipes sans une permission spéciale et si un entraîneur utilise un joueur illégal, son équipe perdra par défaut. L'entraîneur qui désire obtenir un joueur substitut doit respecter ces règlements et doit en premier lieu obtenir la permission de l'entraîneur de l'équipe du joueur qu'il veut emprunter. Ne jamais demander au joueur directement.. L'utilisation de relève est autorisée lorsqu'il y a moins de 15 joueurs

(FSQ art. 40.41):

- 5.7.3 TIE BREAKER FOR TWO (2) TIED TEAMS:
- i. The highest point standing between the two (2) tied teams (head-to-head games);
 - ii. The highest goal differential between the goals FOR and goals AGAINST in head-to-head games amongst the tied teams;
 - iii. The team with the highest number of wins in the standings;
 - iv. The highest goal differential between the goals FOR and goals AGAINST in all games;
 - v. The team with the highest number of goals scored in all games.
 - vi. Random draw.

TIE BREAKER FOR THREE (3) TIED TEAMS:

- a) The team with the highest point standing amongst them in head-to-head games;
- b) The team with the highest goal differential (goals FOR minus goals AGAINST) in those same head-to-head games;
- c) The team with the highest number of wins in the standings;
- d) The highest goal differential between the goals FOR and goals AGAINST in all games;
- e) The team with the highest number of goals scored in all games;
- f) Random draw.

- 5.7.4 Standings, statistics and actual game scores are posted on the web site. If there is a score posted that is deemed incorrect, there will be a 10-day time limit from the date the game was played to request a review. Requests are to be made in writing (or by e-mail) by the teams representative and clear legible copies of the game sheets must be forwarded to the league statistician and/or PCASA coordinator upon request. After that date no changes will be permitted in scores and/or standings.

- 5.7.5 Valid Games: Scheduled or rescheduled games will count for league standings only when eligible players of the participating team play.

- 5.7.6 Call ups:
- A team may use registered players of the club team from the next younger category (i.e. a U-13 club player may be used as a substitute for the club's U-15 age team, etc.). A player may play up in a higher age bracket but may never play in a lower age bracket. To request a substitute player from a lower age team, the requesting coach must first obtain the permission of the team coach. Do not contact the players directly. Coaches will be instructed by their V.P., at the beginning of the season, what teams they may contact to get spares. Unless they are given special permission they may not use players from any other team and to do so will result in a forfeit of the game for the offending team. Call ups may not be used if there are to be 15 (10 for 7-a-side) or more regular players at a game. If call ups are required, the total number of players must not

réguliers (10 à 7). Le nombre de joueurs incluant les joueurs de relève ne doit jamais être supérieur à 15 (10 à 7).

5.7.7 MATCHES VALIDES ET NON-VALIDES

5.7.8 Tout match auquel aura participé un joueur non enregistré sera déclaré forfait à l'adversaire.

Un match sera considéré valide si plus de 50% du temps régulier a été joué. (la 2e demie doit avoir débuté). Dans le cas où 2 demies inégales sont jouées, mais plus que le temps régulier requis pour qu'il soit considéré officiel, le score final sera maintenu. L'arbitre doit rapporter l'irrégularité sur la feuille de match officielle.

N.B. Toute interruption à la progression normale d'un match ou refus de débiter un match peut constituer un retrait.

Un match non valide peut être remis. S'il n'est pas possible de le remettre, le match sera considéré comme un match nul de 0-0 et les deux équipes recevront un (1) point.

5.7.9 Si une partie est arrêtée à cause de la température, le match sera considéré valide si plus de 50% du temps régulier a été joué (la 2e demie doit avoir débuté).

Dans le cas où une match éliminatoire (tournoi) ne peut être complété, le match sera remis si, et seulement si, le temps et la disponibilité des terrains le permettent. Le comité du tournoi de l'ASAPC ou le vice-président approprié ou le coordonnateur de la division pourra décider si le match est remis ou procédera à des tirs de barrage.

5.7.10 Durée: Si le match était arrêté, à la discrétion de l'arbitre, celui-ci serait valide seulement si au moins la moitié du temps réglementaire était écoulée; sinon, le match devra être reporté. L'arbitre devra informer le coordonnateur des arbitres qui fera les arrangements pour fixer une autre date pour la reprise de ce match.

5.7.11 Matches retardés: Si, pour une raison quelconque le début du match était retardé, le temps réglementaire restant devra être divisé en deux parties égales par l'arbitre. Cependant, le match ne sera valide que s'il s'est poursuivi pendant au moins la moitié du temps réglementaire (couvrant les deux périodes). Tous les matchs doivent terminer au temps indiqué à l'horaire.

5.7.12 Début du match: Le match devra débiter dès que chaque équipe présente le nombre minimum de joueurs. Le fait qu'une équipe présente tous ses joueurs et que l'autre n'ait que le nombre minimum, ne devra pas empêcher le match de débiter. Si les joueurs retardataires se présentaient en cours de match, ils pourront, après avoir obtenu la permission de l'arbitre, se joindre à leur équipe. Une équipe dont tous les joueurs sont présents peut utiliser tous ses joueurs, même si l'équipe adverse n'a que le nombre minimum de joueurs.

exceed 15 (10 for 7-a-side).

5.7.7 VALID AND INVALID GAMES

5.7.8 A game shall be declared valid when more than 50% of total regular time has elapsed (second half has to start). In the event that 2 unequal halves are played, but more than the time required for the game to be official, the final score will stand. The referee shall be obliged to report the irregularity in writing on the official league game sheet.

N.B. any disruption to a game's normal progression or refusal to start a game can constitute a withdrawal.

Invalid games may be rescheduled. If there is no possibility to reschedule the game, the game will be considered a 0-0 draw for standings and both teams will be awarded one (1) point.

5.7.9 If a game is stopped due to inclement weather, the game will be considered valid if the minimum playing time has been reached (more than 50% of regular playing time; second half started).

In the event a play-off's (tournament) game cannot be played to valid completion, the game will be rescheduled if and only if time and field availability permits. PCASA tournament committee or the appropriate VP or league Manager will decide whether to reschedule or proceed to a penalty shootout.

5.7.10 Time: In the event that a game is abandoned at the discretion of the referee, that game shall stand, provided that at least half of the regulation time has been played; if that point has not been reached, the game shall be rescheduled. The referee will inform the referee coordinator who will arrange for the rescheduling of the game in question.

5.7.11 Late Starts: When for any reason, a game starts after its scheduled kick off time, the remaining time shall be divided by the referee into two equal halves. The game shall only be valid if at least half the regulation time has been reached. All games must finish on time as per the schedule.

5.7.12 Starting Time: As soon as both teams have the minimum eligible players, the game will start. The fact that one team has a full slate of players and the other team has only the minimum is not a reason to delay the start of the game. If more players of the shorthanded team turn up they can, with the permission of the referee, join the game in progress. A team with the full number of players may field the full number, whether or not the other team has a full number.

- 58 TOURNOI DE FIN D'ANNÉE
- 5.8.1 Généralités: Un tournoi de la ligue-maison aura lieu à la fin de la saison. Les règlements pré-cités s'appliqueront entièrement sauf si indiqué autrement.
- 5.8.2 Participation: Toutes les équipes inscrites dans la ligue-maison peuvent participer au tournoi de la ligue, indépendamment de leur classement final. Les joueurs ne peuvent jouer que pour l'équipe dont ils ont été membres pendant la saison. Il est défendu de faire appel à des joueurs d'autres équipes.
- 5.8.3 Pige: Un tirage au hasard déterminera l'ordre des concurrents. Ce tirage sera effectué par des membres délégués par l'exécutif.
- 5.9 ARBITRES
- 5.9.1 Assignment: Un arbitre sera assigné à chacun des matchs par le coordonnateur des arbitres; Si l'arbitre désigné ne se présente pas (excepté pour les U18 Garçons), un juge de touche qualifié peut officier le match
- 5.9.2 les deux entraîneurs s'entendent sur le choix d'une personne neutre pour agir comme arbitre.
- 5.9.3 chacun des entraîneurs doit officier une moitié du match et dans ce cas, l'entraîneur de l'équipe visiteuse a le choix sur la demie qu'il désire officier.
- 5.9.4 L'entraîneur de l'équipe locale rapportera l'absence de l'arbitre au responsable de l'assignation des arbitres le jour même du match.
- 5.9.5 L'entraîneur qui officie ne donne pas ses instructions à son équipe pendant qu'il agit comme arbitre.
- 5.9.6 Dans le cas du niveau U18 garçon, l'entraîneur doit informer le coordonnateur des arbitres et la partie sera remise.
- 5.9.7 Le match aura lieu et les feuilles de match seront complétées et signées par les capitaines. Le résultat du match comptera pour le classement. Les capitaines doivent rapporter cette irrégularité en l'inscrivant sur les feuilles de match (ex. PAS D'ARBITRE).
- 5.9.8 PÉRIODE DE retrait de jeu
Un arbitre peut sans préavis retirer un joueur pour une période de temps si sa conduite ou sa façon de jouer le nécessite. Un autre joueur éligible peut le remplacer. L'arbitre a toujours l'option de donner ou ne pas donner un avertissement (carton jaune) au joueur.
- 5.9.9 règle de clémence:
Si la différence dans le score d'un match se rend à six (6), l'arbitre enregistrera le score final à ce moment mais permettra au match de continuer à moins que l'équipe perdante choisisse d'abandonner le match.
- 5.10 ARBITRE-ASSISTANT
- 5.10.1 Assignment: Des juges de touches neutres ne peuvent être choisis que par le coordonnateur des arbitres. Chaque équipe choisira un juge de touche, de préférence un adulte, pour tous les autres matchs, si les juges neutres ne sont pas disponibles.

- 5.8 HOUSE LEAGUE TOURNAMENT
- 5.8.1 General: A House League Tournament shall be held at the end of the house league season. The above rules and regulations shall apply in full, except where specifically noted.
- 5.8.2 Participation: All teams and all players entered in the house league shall be eligible to participate in the House League Tournament regardless of their league standings (except LOGS indoor*). Players may play for only their assigned teams throughout the competition. No call-ups are permitted
- 5.8.3 Draw: Opponents in the House League Tournament shall be established by a draw conducted at a meeting of members delegated by the executive.
- 5.9 REFEREES
- 5.9.1 Assignment: A referee shall be assigned to each game by the referee coordinator. If the referee assigned fails to appear (except for U18 Boys):
- 5.9.2 If qualified, an assigned linesman may substitute as the referee.
- 5.9.3 The coaches may elect to appoint a mutually acceptable spectator.
- 5.9.4 Each coach may referee one half of the game, with the visiting coach having the choice of which half of the game he desires to referee.
- 5.9.5 The home coach should report the referee's absence to the referee coordinator on the same day as the game was played.
- 5.9.6 Coaches must refrain from coaching while refereeing their half of the game.
- 5.9.7 In the case of U18 Boys the home team coach should inform the referee co-ordinator immediately and the game will be rescheduled.
- 5.9.8 Game will be played and game sheets will be filled up and signed by captains. The result of this game counts for standings as regular game. Captains must report this irregularity in writing on the official league game sheet (ex. Make a note "NO REF!").
- 5.9.9 COOLING-OFF PERIOD:
Referees may, without prior warning, send a player off the field of play for a period of time if his/her conduct or type of play makes it necessary. Another eligible player may replace the player sent off on the field of play. The referee always has the option not administer a caution or not.
- 5.9.10 MERCY RULE:
Should the score in a game reach a difference of 6, the referee shall record that score as the final score in the game and shall allow the game to continue to completion unless the team with the lower score elects not to continue.
- 5.10 ASSISTANT-REFEREE
- 5.10.1 Assignment: the referee coordinator will assign Neutral Assistant-referees. If no neutral Assistant-referees are available, each team will supply one club linesman.

5.11. DISCIPLINE

Le comité de discipline révisera tous les rapports d'incidents concernant les inconduites, tricheries excessives et autres offenses du genre à la ligue-maison et établira la sanction requise en accord avec la charte de ASAPC et/ou avec un comité. S'il le désire, un joueur expulsé et/ou son entraîneur a 72 heures pour envoyer un rapport sur les incidents et/ou une demande d'audition au Secrétaire qui l'enverra au comité de discipline. La décision, guidée par la charte de discipline, sera rendue dans un délai de raisonnable suivant l'incident.

Un joueur a le droit de consulter le rapport de l'arbitre et/ou des assistants. Il devra en faire la demande au gérant du Club. La consultation doit se faire dans nos bureaux sous la supervision de représentant du Club. Aucune copie ou photographie des documents ne peut être faite.

- 5.11.1 Un joueur qui est expulsé d'un match sera automatiquement suspendu pour, au minimum, le match suivant sans autre avis.
- 5.11.2 Un joueur qui accumule 3 cartons jaunes recevra une suspension additionnelle. Le comité de discipline avisera le Secrétaire qui informera le joueur et/ou son entraîneur/capitaine ainsi que le vice-président et le coordonnateur de division concernés des matchs de suspension.
- 5.11.3 Pour la saison extérieure, les joueurs expulsés lors d'un match devront se présenter à l'arbitre pour le match suivant seulement. Pour la saison intérieure, les joueurs n'ont pas à se présenter à l'arbitre pour que les matchs comptent envers leur suspension. Toute suspension supplémentaire débutera après que le joueur se soit présenté pour ce premier match. Un joueur n'est pas autorisé à jouer tant que le nombre de matchs pour lesquels il a été suspendu n'a pas été purgé. Si une feuille de match est utilisée, la suspension doit y être clairement inscrite.
- 5.11.4 Une suspension qui n'a pas été complètement purgée avant la fin de la saison s'étend sur la saison subséquente.
- 5.11.5 Tout match auquel aura participé un joueur et/ou un officiel de l'équipe suspendu sera déclaré forfait à l'adversaire. Un joueur suspendu qui joue comme relève pour une autre équipe avant que sa suspension soit finie, verra doubler sa suspension.
- 5.11.6 Une personne suspendue a deux minutes pour quitter le terrain de jeu* et n'a pas le droit de revenir sur le terrain. Un joueur qui ne respecte pas cette règle se verra imposer des matchs de suspension additionnels.
*(Le terrain de jeu est tout endroit d'où l'arbitre peut voir ou entendre le joueur expulsé).
- 5.11.7 Un joueur qui se fait expulser de la ligue pour des raisons de discipline ne pourra pas ravoir son argent d'enregistrement.
- 5.11.8 Des joueurs qui font preuve régulièrement de comportements non sportifs, agressifs (physique ou verbal) et/ou qui reçoivent régulièrement des cartons rouges ou jaunes se verront imposés un statut probatoire. Un joueur en probation qui répète le même genre de comportement ou qui se mérite une suspension (accumulation de cartons jaunes ou un carton rouge) demeure en probation pour une autre année complète et ne lui sera pas permis d'agir comme entraîneur ou de détenir

5.11 DISCIPLINE

The Discipline Committee will review all reports received from the referees and monitors relating to misconduct, excessive foul play and other reportable offences in the house league. If he wishes to do so, a player who has been ejected and/or his coach has 72 hours to send a report of the incidents and/or a request for a hearing to the Secretary who will forward it to the Discipline Committee. A decision will be made within a reasonable delay, guided by the club's discipline chart.

A player has the right to consult the referee's and/or assistant-referee's report. He must forward his request to the Club Manager. The consultation must take place at our office under the supervision of a Club representative. No photocopy or photograph of the documents can be made.

- 5.11.1 If a player or coach is ejected from a game he/she is automatically suspended for at least the next game without any further notice.
- 5.11.2 Players who have accumulated 3 or more yellow cards will receive extra suspensions. The Discipline Committee will inform the Secretary who will inform the player and/or the player's coach/Captain as well as the appropriate Vice-President and Division Managers of the number of games suspension.
- 5.11.3 For the outdoor season, players who are ejected from a game must sign in with the referee at their next game only. For the indoor season, players do not have to show up for the games to count towards their suspension. All extra suspensions will start after the player has registered with the referee for that first game suspension. Until they have served the required number of games in this manner, they will not be permitted to play. If a game sheet is used, the suspension must be clearly indicated on the game sheet.
- 5.11.4 Suspensions carry over onto the following season if they have not been fully served.
- 5.11.5 A player and/or team official who actively participate in a game from which he/she is suspended will result in the forfeiture of the game in question. A player who is suspended may not play as a spare until the suspension is over. If he does so his suspension will be doubled.
- 5.11.6 Anyone who is ejected has two minutes to leave the field* and may not re-enter. The game is considered complete when everyone has left the field. Any player not abiding by this rule will face added suspensions.
*(Field of play is defined as an area where the player can be heard or seen by the referee)
- 5.11.7 A player who has been suspended from the league due to a disciplinary measure will not be allowed a refund of his or her registration money.
- 5.11.8 Players who regularly display unsportsmanlike behaviour, behave in an aggressive manner (verbal or physical) towards officials, spectators or other players, or who regularly receive yellow and/or red cards will be put on probation. A player on probation who repeats the same type of behaviour or who merits a suspension (either by accumulated yellow cards or a red card) will remain on probation for another year and will not be permitted to coach or hold any position within the Association. It will be

une fonction dans l'Association. Il incombera au joueur de demander une exemption au Comité de Discipline qui sera responsable de cette décision.

S'il se mérite une autre suspension (accumulation de cartons jaunes ou un carton rouge) durant cette période, il sera suspendu de la ligue pour une période définie ou à vie selon l'offense et n'aura droit à aucun remboursement.

the player's responsibility to ask the Discipline Committee for an exemption. It will be the Discipline Committee's responsibility to approve or reject the exemption's request. If a player on probation for a second year merits a suspension (either by accumulated yellow cards or a red card) he or she will be suspended from the league for a definite period of time or for life depending on the offense, and shall NOT be entitled to a refund of his or her registration money.

5.11.9 À moins d'approbation du comité de discipline, les suspensions de plus de 3 parties (JR) ou 4 parties (SR) s'appliquent à toutes les activités de l'ASAPC. Toute suspension décrétée par la région du Lac-St-Louis ou par la Fédération de soccer du Québec est automatiquement appliquée par l'ASAPC.

5.11.9 Unless otherwise approved by the Discipline Committee, suspensions of more than 3 games (JR) or 4 games (SR) apply to all PCASA activities. Any suspension given by the Lac St-Louis Region or by la Fédération de soccer du Québec is automatically applied by the PCASA.

5.12 AMENDEMENTS AUX LOIS DU JEU

5.12 LAWS OF THE GAME AMENDMENTS

5.12.1 Les Lois du Jeu (LdJ) de la Fédération Internationale de Football Associations (FIFA) s'appliquent, tel que publié avant le début de la saison, excepté où des modifications ont été apportées par la Fédération de Soccer du Québec et/ou l'ASAPC. Ces modifications sont détaillées pour chaque catégorie de joueurs dans l'annexe CON002-modifications aux lois du jeu.

5.12.1 Fédération Internationale de Football Associations (FIFA) Laws of the game (LOG) apply, as published prior to the start of the current season, except where they are modified by the Fédération de Soccer du Québec and/or PCASA. These modifications are detailed in Annex CON002-Modifications to the Laws Of The Game for each category of players.

5.12.2 n/a

5.12.2 n/a

5.12.3 Les équipes recevront le nombre requis de feuilles de match pour la saison. Les capitaines doivent apporter une de ces feuilles officielles à chaque partie. Sans la feuille officielle l'équipe perd par défaut.

5.12.3 Teams will be given the appropriate number of game sheets for the season. Captains must bring one of these official sheets to every game. No other sheet will be accepted. Without the official game sheet, the team will forfeit the game.

5.13 RAPPEL

Certains joueurs sont de meilleurs athlètes au jeu de soccer que d'autres. Il est impératif que le temps de jeu pour tous les joueurs soit équitable.

5.13 REMINDER

Even though some players are better athletes with advanced soccer skills, it is imperative that all players have fair playing time.

5.14 ÉQUIPEMENT ET UNIFORMES

5.14 EQUIPMENT AND UNIFORMS

5.14.1 Les chandails de différentes couleurs et les bas noirs sont remis à tous les joueurs. Les shorts noirs sont remis aux nouveaux joueurs. Tous les joueurs U9 sont considérés comme nouveaux joueurs, sans exception.

5.14.1 Team colour jerseys and black socks are given to all players. Black shorts are given to new players. All U9 players are considered new players.

5.14.2 Les chandails doivent être retournés à l'association pour usage ultérieur.

5.14.2 Jerseys must be returned to PCASA for future use.

5.14.3 De nouveaux chandails sont distribués aux équipes à tous les deux ou trois ans.

5.14.3 New jerseys are distributed to teams every second or third year.

5.14.4 Les chandails doivent être retournés à l'association dans les quatre semaines suivant la fin de la saison. Les entraîneurs ont la responsabilité d'effectuer la collecte, et de soumettre promptement les noms des joueurs récalcitrants. Les dossiers de ceux-ci dans la base de données de la FSQ porteront le statut de joueur suspendu.

5.14.4 Jerseys must be returned to PCASA within four weeks from the end of the season. Coaches are responsible to collect them and to submit the names of the players who do not return the jerseys. Their FSQ file will be noted as «suspended player»

Les entraîneurs ou gérants de division doivent soumettre au coordonnateur de l'équipement le nombre de shorts requis au moins une semaine avant la distribution, afin de s'assurer d'un inventaire suffisant.

Coaches or Division Managers must submit to the Equipment Coordinator the number of shorts required at least one week before distribution to ensure the inventory is sufficient.

6 JUVÉNILÉ COMPÉTITIF

6.1 Sélection des jeunes joueurs intercités de l'ASAPC
Cette politique de l'Association de soccer amateur de Pointe-Claire (ASAPC) relativement à la sélection et à l'assiduité des joueurs intercités contient des renseignements importants sur le processus d'évaluation et sa suite si un jeune ne se qualifie pas.

Politique relative à la sélection et à l'assiduité des joueurs intercités de l'ASAPC — adoptée en février 2011

Selon le groupe d'âge, les essais de sélection peuvent commencer aussitôt qu'en janvier, et se terminer au début d'avril. On choisit d'abord les joueurs les plus avancés, pour progressivement former les équipes de niveaux inférieurs (de AA à A).

Sélection des joueurs intercités des catégories U9 à U18.

1- Généralités

a. Les candidats doivent être inscrits auprès de la Fédération pour l'année en cours, c'est-à-dire qu'une région ou un club faisant partie de cette dernière doit avoir leur formulaire signé en mains. Le registraire peut le vérifier en consultant le système informatique (PTS).

OU

b. Les candidats doivent être inscrits auprès de l'ASAPC et avoir signé un formulaire d'affiliation en vigueur avec la Fédération. Les exceptions à ces règles doivent être autorisées par le registraire de l'ASAPC.

c. Les frais d'essais de 10 \$ par candidat par séance ne sont pas remboursables, s'il y a des frais pour la location du terrain

d. Les candidats qui ne participent pas aux essais METTENT EN JEU leurs chances d'être sélectionnés.

Raisons acceptées pour contourner cette règle :

- une maladie ou une blessure (certificat médical requis sur demande);
- le décès d'un membre de la famille;
- le prolongement d'un voyage prévu;
- un déménagement récent dans la région;
- ces raisons doivent être validées par le vice-président technique de l'ASAPC.

e. On prévoit au moins deux séances d'essais par groupe d'âge. Personne n'est choisi après la première séance. Ce n'est qu'après la seconde qu'un participant peut être avisé du rejet de sa candidature. Si un joueur manque la première séance, mais participe à la seconde, on l'invite à une troisième.

f. Les joueurs dont la candidature n'a pas été retenue au niveau visé sont invités soit à participer aux séances d'essais d'autres équipes intercités du même groupe d'âge, mais de niveau inférieur, soit à jouer au sein d'une équipe de la ligue maison.

g. Les entraîneurs doivent remettre la liste des membres de leur équipe définitive au registraire de l'ASAPC vers le début avril.

2- Évaluation et classement

a. Les évaluations seront menées par l'entraîneur en chef de l'équipe, le directeur technique de l'ASAPC et des personnes indépendantes. Un entraîneur ou un entraîneur adjoint certifié conduira les séances. (Remarque : en l'absence du directeur technique, le vice-président technique, le vice-président des équipes intercités, un autre vice-président ou le coordonnateur technique, le cas échéant et dans l'ordre, peuvent le remplacer.)

6 YOUTH COMPETITIVE

6.1 PCASA Youth Intercity Tryout

The PCASA Intercity Team Tryout and Attendance Policy contain important information about how the assessments will be conducted, and what will happen if your child does not make the intercity team.

PCASA Intercity Team Tryout and Attendance Policy - adopted February 2011

Tryouts for some age and competitive levels start as early as January and continue through to early April. The progression of tryouts goes from highest to the lowest competitive level (AA to A).

Tryouts are for intercity teams for the categories from U9 to U18.

1- General:

a. The participant must be registered with the Federation for the current year. "Registered" means that a region or club within the federation has a signed form on file. Registrar can see this within PTS.

OR

b. Participant must be registered PCASA having signed a current affiliation with Federation form. Exception to those rules will have to be authorized by PCASA registrar;

c. The tryout fee is non-refundable and the fee is \$10.00 per player per session, if there are fees for field renting.

d. Players not attending the tryouts RISK their chances of not making the team.

Exceptions to this include:

- Illness and Injury (a doctor's certificate is required);
- Death in the family;
- Extended travel commitments;
- Recently moved to the area.
- Any other exceptions to this rule will have to be authorized by the VP Technical.

e. There will be a minimum of 2 tryout sessions per age group. No one will be told if they made the team or not after their first tryout session. Players will be informed after their second tryout session if they made the team or not. If a player misses the first tryout and attends the second, they will be invited to a third opportunity to tryout

f. Players not selected for an intercity team are invited to tryout out a lower level in the same age group or play on a house league team.

g. Coaches will supply final Team lists to PCASA registrar by early April.

2- Assessment and Ranking policy

a. Independent Assessors, Technical Director and Team head Coach will be conducting the assessments. A certified coach /assistant Coach will run the session. (Note: In the absence of the TD the following, in order, would replace the Technical Director, – VP Technical, VP Intercity, another VP or Technical coordinator of PCASA).

b. Ranking policy

Players are evaluated on their physical, technical and

b. Classement

Les joueurs sont évalués en fonction de leurs habiletés physiques, techniques, technicotactiques et d'intégration dans un groupe afin qu'ils puissent jouer et s'épanouir à leur juste niveau.

c. Déroulement des séances de sélection des joueurs intercités

- Attribution des dossards avant la séance (30 minutes)
- Réchauffement (10 à 15 minutes)
- Parties sur terrains réduits ou entiers
- Discussion/récupération (5 à 10 minutes, selon le temps disponible et le nombre de participants)
- Nombre maximal de 24 candidats pour les troisièmes séances d'essais
- Après la séance finale, les candidats sont avisés de leur situation par voie téléphonique ou en personne.

3- Formation des équipes

a. Nombre de joueurs par équipe

Les entraîneurs devraient choisir un nombre de joueurs aussi près que possible de celui requis par leur équipe. Ceci assurera que le maximum de jeunes auront la chance de jouer au sein de la ligue intercitée et de profiter des exercices supérieurs généralement associés à ce programme.

Dans le cas des équipes « A » et « AA », cette façon de faire reflète aussi l'importance que l'ASAPC accorde au rôle des entraîneurs dans le développement des joueurs.

Nombres de joueurs prescrits

- Équipes intercitées jouant sept contre sept : 14 joueurs.
- Équipes intercitées jouant neuf contre neuf : 15 joueurs.
- Équipes intercitées jouant onze contre onze : 18 joueurs.
- Équipes seniors (18 ans et plus) : 18 joueurs.

Nous permettons à l'entraîneur d'inscrire plus de 14/18 joueurs mais nous recommandons fortement de s'en tenir au nombre de joueurs qui peuvent être en uniforme (14/18),

Un maximum de 20 joueurs par équipe peuvent être inscrits pour des compétitions régionales pour le jeu-à-7. Un maximum de 25 joueurs par équipe peuvent être inscrits pour des compétitions régionales pour le jeu-à-11.

4- Marche à suivre pour aviser les joueurs

a. Les entraîneurs doivent communiquer avec chaque candidat par voie téléphonique ou en personne pour les informer des résultats des essais. Selon l'âge des joueurs, on peut parler aux parents, aux jeunes ou aux deux. Recommandations de l'ASAPC :

- joueurs de onze ans et moins, ne parler qu'aux parents;
- joueurs de 12 à 15 ans, parler aux parents et aux jeunes;
- joueurs de 16 ans et plus, ne parler qu'aux jeunes (à moins que les parents demandent qu'on s'adresse à eux).

b. Les entraîneurs devraient tenir compte des lignes directrices suivantes lorsqu'ils parlent aux parents ou aux jeunes :

- réaffirmer les points forts du candidat;
- mentionner la participation et les efforts du candidat;
- passer en revue les critères de sélection et la façon de les

tactical abilities, and on how they integrate into a group. The objective is for the player to play and develop at the right level.

c. Intercity Session format:

- Pinnies allocation (30 minutes) prior to session
- Warm up (10 -15 minutes)
- Small sided games and/or full field games
- Discussion/cool down (5 – 10 minutes) depending on time and number of participants
- If a third tryout session is required, a maximum number of 24 players will be allowed to participate.
- Notification to players after the final tryout will be done by telephone or in person

3- Team Selection policy

a. Number of Players Per Team

Coaches should choose a number of players for their roster as close as possible to the maximum number allowed per team. This is to ensure that the maximum possible number of players receive the opportunity to play for an intercity team and receive the improved training generally associated with the intercity program.

The Club believes that Coaches have an important role in the development of the players, especially for 'A' and 'AA' levels. Supporting the coaches when they select as many players as possible for their teams, emphasizes the importance of that role.

Maximum Number of Players:

Intercity teams playing in 7-aside fields - 14 players
Intercity Teams playing in 9 aside fields - 15 players
Intercity teams playing in 11-aside fields - 18 players
Senior teams (18 years +) playing in 11-aside fields - 18 players

We can permit the head coach to take (register) more than 14/18 players, but we strongly recommend to limit the roster to the maximum number of players that team may dressed (14/18).

A maximum of 20 players per team may be registered on regional competitive passports for 7-aside teams. A maximum of 25 players per team may be registered on regional competitive passports for 11-a-side teams.

4- Managing Selection Announcements

a. Coaches are expected to contact each player by phone or speak to each player in person to inform them of the results. Depending on the age of the player, the coach may speak only to the parent or only to the player. It is suggested:

- 11 and under – speak only to the parent
- 12 to 15 – speak to both player and parent
- 16 and up – speak only to the player (unless parent requests to speak to you)

b. Please consider doing the following when speaking with the player and/or parent:

- Reassert their strong points
- Praise their participation and efforts
- Go over the selection criteria and the way you applied

appliquer;

- éviter de comparer les candidats entre eux;
- fournir des stratégies d'amélioration simples, précises et constructives (on suggère que l'entraîneur prenne des notes avant la communication);
- dédramatiser la situation en rappelant que le candidat aura d'autres occasions de se faire valoir, et qu'il importe surtout qu'il ait fait de son mieux;
- encourager le candidat à continuer/persévérer et trouver un moyen de lui témoigner de la confiance envers ses aptitudes;
- valider les émotions du candidat et être prêt à l'écouter;
- préserver la dignité du candidat en tout temps;
- chercher activement à obtenir les commentaires/réactions du candidat et respecter son point de vue (il a droit à son opinion);
- avant de communiquer avec un candidat rejeté ou un de ses parents, s'informer des solutions possibles de manière à pouvoir lui offrir diverses options (faire de son mieux pour aider le candidat à se développer);
- s'assurer que le candidat tire une leçon positive de son expérience (terminer la communication sur une note favorable en louant encore une fois la participation et les efforts du candidat et en réaffirmant ses points forts);
- rester à la disposition des parents s'ils veulent discuter de la décision (s'ils sont insatisfaits du processus ou des explications fournies, leur suggérer de contacter le directeur ou le vice-président technique de l'ASAPC).

5- Joueurs surclassés

a. L'ASAPC a comme philosophie de toujours fournir à ses membres des occasions de se surpasser. Les joueurs qui veulent jouer au sein d'un groupe d'âge supérieur au leur doivent répondre aux critères de sélection suivants :

1- Habilités techniques

Le candidat doit faire preuve d'aptitudes individuelles avancées pouvant être mises à profit en situation de rencontres compétitives. Ces aptitudes doivent en outre être égales ou supérieures à celles des autres joueurs du groupe d'âge visé.

2- Habiletés physiques

Le candidat doit avoir les mêmes aptitudes que les joueurs du groupe d'âge visé en ce qui a trait à la vitesse et à la force physique, et doit être en mesure de s'intégrer harmonieusement à leur équipe.

3- Habiletés mentales

Le candidat doit avoir des aptitudes égales ou supérieures à celles des joueurs du groupe d'âge visé en ce qui a trait aux règlements et aspects tactiques du soccer. Il doit en outre avoir suffisamment d'aplomb pour composer avec des adversaires plus vieux que lui.

4- Habiletés sociales

Le candidat doit pouvoir interagir aisément avec les joueurs du groupe d'âge visé, tant sur le terrain qu'à l'extérieur (parties, exercices, rencontres de fraternisation, etc.).

b. Pour être choisi comme joueur d'une équipe interclassée d'un groupe d'âge supérieur au sien, en plus de respecter les critères ci-dessus, le candidat doit se classer dans le premier tiers des jeunes cherchant à faire partie de l'équipe en question. À la fin de chaque saison, au début d'une nouvelle série de séances d'essais, le candidat sous-âgé doit reprendre le processus et

them

- Avoid comparing players during the discussion
- Provide simple, precise and constructive improvement strategies (jot down some notes that you can follow as you go along)
- Take the drama out by reminding the player that there will be other opportunities and that the most important aspect is that he/she tried his/her best
- Encourage the player to continue/persevere and find a way to express your confidence in them
- Acknowledge the player's emotions and be ready to listen to him/her
- Respect the player's dignity at all times
- Actively seek the player's comments/reactions and respect their point of view (the player will have an opinion and the player is entitled to that opinion)
- Before proceeding with the discussion, find out about the possible alternatives for those who have not been picked so that you can suggest options (do your best to help them develop)
- Make sure the player learns a positive lesson from the experience; end on a positive note by praising, once again, their participation and effort and reassert their strong points
- Be available to discuss further with the parents the decision; if the parents and/or the player are still dissatisfied with the explanation or process and want further resolution contact the Technical Director or VP Technical of PCASA

5- Playing Up Policy

a. PCASA supports the philosophy of continuing to challenge its member players. However, any players who are to be potentially considered for playing up an age group should meet the following guidelines for selection:

1- Technical Ability

A player must demonstrate a high degree of individual skill which must be transferable to competitive match situations. In addition, a player's individual skill must meet or exceed the technical abilities of other participating players within the age group the player wishes to participate in.

2- Physical Ability

A player must match other players within their age group in physical strength and speed, and have the ability to blend in with players of the intended age group.

3- Mental Ability

Player must meet or exceed the other participating players within the age group in game awareness and general knowledge of the game. This includes the mental strength that will be necessary when dealing with chronologically older opponents.

4- Social Ability

Player must be able to comfortably interact with players within the intended age group on and off the field (games, training and social gatherings).

b. In order to be selected to an older age level intercity team, an underage player, along with meeting the above guidelines, must rank within the top third of the players trying out for the team. At the end of the season and with the start of a new series of tryouts, the underage player must again go through this process and meet the stated

répondre aux exigences ci-dessus pour continuer de jouer au sein d'un groupe d'âge supérieur au sien.

c. Dans certains cas, l'ASAPC peut décider de refuser la demande d'un joueur de jouer plus d'une saison au sein d'un groupe d'âge supérieur au sien si elle juge que le développement à long terme de ce joueur serait favorisé par un retour à son propre niveau.

d. Dans certains cas, l'ASAPC peut permettre à un joueur qui ne répond pas tout à fait aux critères ci-dessus de jouer au sein d'un groupe d'âge supérieur au sien à cause de circonstances particulières (s'il n'y a aucune équipe intercity dans son groupe d'âge, par exemple).

e. Le comité d'évaluation des joueurs sous-âgés se compose du vice-président des équipes intercity, du vice-président technique et du directeur technique (ou coordonnateur technique, si le poste existe).

Les directives ci-dessus ont été mises au point dans l'intérêt des joueurs sous-âgés, et non pour répondre aux besoins des équipes dans leur ensemble.

6.2 COMPÉTITION

Les équipes compétitives jouent dans le cadre de la ligue compétitive juvénile du Lac-St-Louis et selon les règlements en vigueur.

6.3 ÉQUIPEMENT ET UNIFORMES

6.3.1 Jeunes compétitifs, été

Les équipes disposent de deux chandails par joueur, un rouge et un blanc. Comme le blanc est rarement utilisé, certains entraîneurs les gardent avec eux et ne distribuent que les rouges. Les shorts rouges sont remis aux nouveaux joueurs compétitifs. Une paire de bas blancs est distribuée à tous les joueurs.

Les chandails doivent être retournés à l'association pour usage ultérieur.

De nouveaux chandails sont distribués aux équipes à tous les trois ou quatre ans, mais les chandails peuvent être remplacés plus tôt sur une base individuelle.

6.3.2 Jeunes compétitifs, hiver

Les chandails rouges (ou exceptionnellement noirs ou blancs s'il y a conflit avec d'autres équipes) sont remis à tous les joueurs. Les shorts rouges sont remis aux nouveaux joueurs.

Les chandails doivent être retournés à l'association pour usage ultérieur.

6.4 TEMPS DE GYMNASSE - AUTOMNE-HIVER

6.4.1 Tous les entraîneurs intercity peuvent demander un gymnase pour leur équipe. Ils doivent indiquer leurs préférences sur le formulaire ADM009F et indiquer la liste complète des joueurs qui seront présents à l'entraînement. L'ASAPC essaiera de combler vos demandes selon l'ordre de priorité et selon la disponibilité des gymnases.

6.4.2 RESPONSABILITÉ:

Les entraîneurs sont responsables de s'assurer que seuls les joueurs enregistrés participent.

6.4.3 FRAIS PAR JOUEUR:

Les frais pour l'entraînement d'hiver pour toutes les équipes sont de:

guidelines in order to continue to play up.

c. In some instances PCASA may choose to deny an underage player the opportunity to play up for more than one season if it is felt that it is in the best interest of the player's long-term development to return and play at his/her own age level.

d. In some instances PCASA may allow an underage player who does not necessarily meet these guidelines the opportunity to play up an age level as a result of special circumstances (e.g., no intercity team in his age group).

e. Evaluation committee of an underage player consists of the VP Intercity, VP Technical and (Technical director or technical coordinator).

This policy has been developed to address individual player circumstances only and not the needs of an entire team.

6.2 COMPETITION

The Youth Competitive teams play within the Lac-St-Louis Youth Competitive League et according to their published rules

6.3 EQUIPMENT AND UNIFORMS

6.3.1 Youth Competitive - Summer

Teams receive two jerseys per player, one red and one white. Since the white jerseys are rarely used, some coaches keep them with them and only give the red jerseys. Red shorts are given to new competitive players. A pair of white socks are given to each player.

Jerseys must be returned to the Association for further use.

New jerseys are given to each team every three or four years, but jerseys can be replaced earlier on an individual team basis..

6.3.2 Youth Competitive - Winter

Red jerseys (or exceptionally black or white in case of conflict with other teams) are given to players. Red shorts are given to new players.

Jerseys must be returned to the Association for further use.

6.4 GYM TIME - FALL-WINTER

6.4.1 All intercity coaches can request gym time for winter training. Coaches are to indicate their preference on the form ADM009F as well as complete the list of players participating in the training. PCASA will try to meet the request based on availability and priority.

6.4.2 RESPONSIBILITY:

It is the coaches responsibility to ensure that only registered players participate.

6.4.3 FEE PER PLAYER:

The fee for all teams for winter training is as follows:
25\$ for November to December and
45\$ for January to April

25\$ de novembre à décembre.

45\$ de janvier à avril.

Les frais sont payables par chèque libellé à l'ASAPC.

6.4.4 PRIORITÉ:

Ordre de priorité quant à l'attribution d'un gymnase:

1. Académie de jeunes U5 à U8

2. Toutes les autres équipes dans l'ordre suivant:

FU9, MU9

FU10, MU10

FU11AA, MU11AA, FU11A, MU11A

Toutes les équipes AAA

FU12AA, MU12AA, FU12A, MU12A

FU13AA, MU13AA, FU13A, MU13A

FU14AA, MU14AA

FU15AA, MU15AA

FU16AA, MU16AA

FU17AA, MU17AA

FU18 AA, MU18AA

FU14A, MU14A

FU15A, MU15A

FU16A, MU16A

FU17A, MU17A

FU18 A, MU18A

6.5.5 ANNULATION:

Nous comptons sur les entraîneurs d'informer la registraire le plus tôt possible lorsqu'une équipe doit annuler. Nous pourrions ré-affecter ce temps à d'autres équipes.

All fees are payable by cheque to the order of PCASA.

6.4.4 PRIORITY:

Priority for gym time is as follows:

1. Youth Academy U5 to U8

2. All other teams in the following order:

FU9, MU9

FU10, MU10

FU11AA, MU11AA, FU11A, MU11A

All AAA teams

FU12AA, MU12AA, FU12A, MU12A

FU13AA, MU13AA, FU13A, MU13A

FU14AA, MU14AA

FU15AA, MU15AA

FU16AA, MU16AA

FU17AA, MU17AA

FU18 AA, MU18AA

FU14A, MU14A

FU15A, MU15A

FU16A, MU16A

FU17A, MU17A

FU18 A, MU18A

6.4.5 CANCELLATION:

We expect coaching staff to notify the Registrar as soon as possible when a team has to cancel. We can then re-assign that time to other teams.

7. DIVISION SENIOR - CLUB

- 7.1 L'objectif des divisions seniors du Club est de permettre aux adultes qui desirent rester en forme de pouvoir le faire dans une ligue de soccer récréative.
- 7.2 Les âges limites sont comme suit:
LOGS: 35 ans et plus
Champagne: 25 ans et plus
LOOGS: 45 ans et plus
Féminin 7v7: 35 ans et plus
- 7.3 Les demandes spéciales sont toujours considérées par le vice-président, mais ne peuvent pas toujours être acceptées à cause du facteur d'équilibre des équipes. Le vice-président senior récréatif a le dernier mot sur la façon dont les demandes spéciales sont traitées, et pourra faire des ajustements avant le début de la saison pour répondre à ces demandes sans perdre l'équilibre d'une division particulière. Normalement, aucune demande spéciale n'est retenue après le début de la saison.
- 7.4 Transferts: Le transfert d'un joueur d'une équipe à une autre ne pourra être fait que sur la recommandation du coordonnateur de la division concernée, avec l'approbation du vice-président. La recommandation de transfert est plus difficile à obtenir quand les listes d'équipes sont complétées.
- 7.4.1 La ligue se réserve le droit de transférer des joueurs d'une équipe à une autre dans le but de balancer les équipes. Aucun joueur ne peut refuser d'être transféré.
- 7.5 Division LOOGS: Le but de la section LOOGS étant de simplement garder la forme et de s'amuser, es équipes ne sont pas créées pour toute la saison. Les joueurs peuvent changer régulièrement d'équipe même durant un match.
- 7.5.2 LOGS, LOOGS et Champagne - Joueurs non inscrits
Seuls les joueurs dûment inscrits auprès de l'ASAPC peuvent participer dans des matches sanctionnés par l'ASAPC.
Un joueur LOGS qui participe à un match avant que son inscription ne soit validée recevra un match de suspension qui devra être servi immédiatement après que son inscription soit validée. L'équipe perdra par défaut le match auquel le joueur aura participé.
Un joueur qui participe à un match LOOGS (comme joueur de réserve) avant que son inscription ne soit validée recevra un match de suspension qui devra être servi au premier match LOGS immédiatement après que son inscription soit validée. L'équipe perdra par défaut le match auquel le joueur aura participé.
Un joueur qui participe à un match LOOGS avant que son inscription ne soit validée recevra un match de suspension qui devra être servi au premier match LOOGS immédiatement après que son inscription soit validée. L'équipe perdra par défaut le match auquel le joueur aura participé.
Un joueur LOOGS qui participe à un match LOGS (comme joueur de réserve) avant que son inscription ne soit validée recevra un match de suspension (LOOGS) qui devra être servi immédiatement après que son inscription soit validée. L'équipe LOGS perdra par défaut le match auquel le joueur aura participé.

7. SENIOR - CLUB

- 7.1 The objective of the Senior Club Divisions is to allow adults who wish to stay in shape to do so in a recreational soccer league.
- 7.2 The age limits are as follows:
LOGS: 35 years and older
Champagne: 25 years and older
LOOGS: 45 years and older
Ladies 7v7: 35 years and older
- 7.3 Special requests are always considered by the VPs, but cannot always be accomodated due to the team balancing factor. The Senior VP has the final say as to how special requests are handled, and may make adjustments to teams before the season starts to help in working in these requests without losing overall team balance in a particular division. Normally, no special requests are taken after the season starts.
- 7.4 Transfers: Transfer of a player from one team to another shall be done only on the recommendation of the appropriate division manager with the approval of the respective vice-president. Transfer of players is discouraged after the team rosters have been set.
- 7.4.1 The league reserves the right to transfer players to another team in order to balance the teams. No player may refuse to be transferred.
- 7.5 LOOGS Division: The goal being simply to stay in shape while having fun, teams are not made for the entire season. Players can regularly change teams even during a game.
- 7.5.2 LOGS, LOOGS and Champagne - Unregistered players
Only PCASA registered players are allowed to participate in PCASA sanctioned and scheduled games.
A player who plays in a LOGS game before their LOGS registration is activated shall incur a one game suspension to be served in the first available LOGS game after their LOGS registration has been activated. The LOGS team shall forfeit the LOGS game in which the unregistered player participated.
A player who plays in a LOOGS game (as a call up) before their LOGS registration is activated shall incur a one game suspension to be served in the first available LOGS game after their LOGS registration has been activated.
A player who plays in a LOOGS game before their LOOGS registration is activated shall incur a one game suspension to be served in the first available LOOGS game after their LOOGS registration has been activated.
A player who plays in a LOGS game (as a call up) before their LOOGS registration is activated shall incur a one game suspension to be served in the first available LOOGS game after their LOOGS registration has been activated. The LOGS team shall forfeit the LOGS game in which the unregistered player participated.
A player who plays in a Champagne game before their

	Une joueuse Champagne qui participe à un match avant que son inscription ne soit validée recevra un match de suspension qui devra être servi immédiatement après que son inscription soit validée. L'équipe perdra par défaut le match auquel la joueuse aura participé.		Champagne registration is activated shall incur a one game suspension to be served in the first available Champagne game after their Champagne registration has been activated. The Champagne team shall forfeit the Champagne game in which the unregistered player participated.
7.5.3	Féminin 7v7 Tout inscrit dans cette ligue joueur peut jouer dans une autre ligue. Tous les joueurs doivent être affilié et avoir un passeport valide de l'ARS-LSL.	7.5.3	Ladies 7v7 Any player is permitted to play in another league while registered with this league. All players must be affiliated and have a validated passport with the ARS-LSL.
7.6	RÈGLES DE FONCTIONNEMENT	7.6	OPERATING RULES
7.6.1	Les résultats doivent être indiqués dans TSI par l'entraîneur dans les 24 heures et validés par l'arbitre dans les 48 heures.	7.6.1	All game results will be entered into TSI by the coach within 24 hours and validated by the referee within 48 hours.
7.6.2	Les capitaines doivent s'assurer qu'ils, et tous les membres de leur équipe, arrivent au lieu du match au moins 15 minutes avant le début, afin d'être prêts à commencer à jouer au temps spécifié sur l'horaire.	7.6.2	Captains must ensure that their teams arrive at the field of play at least 15 minutes prior to the scheduled start of the game.
7.6.3	Il est défendu à tous de se tenir derrière la ligne des buts.	7.6.3	No one is allowed behind the goal line.
7.6.4	Chaque entraîneur doit se tenir à l'extérieur du terrain de jeu pendant le match et demeurer dans la zone qui lui est réservée.	7.6.4	During the game, coaches must remain off the field of play and must remain within their designated area.
7.6.5	Les entraîneurs et les spectateurs doivent demeurer à au moins une verge des lignes de touches, afin d'éviter toute interférence dans le jeu et permettre aux juges de lignes d'accomplir leurs tâches.	7.6.5	Coaches and spectators must remain at least one yard from the side line to avoid interfering with the play and to allow the linesmen to carry out their duties.
7.6.6	Des juges de touche neutres et des moniteurs seront assignés à la plupart des matchs, si disponible.	7.6.6	When available, neutral assistant-referees and monitors shall be assigned for 11-a-side games.
7.6.7	Seuls les officiels d'équipe sont admis au banc d'équipe et l'aire environnante avant, durant et après les matches.	7.6.7	Only team officials are allowed at the team's bench and surrounding area before, during and after the game.
7.6.8	Un joueur peut participer au match peu importe son heure d'arrivée au terrain.	7.6.8	A player can participate in the game irrelevant to the time he arrives at the field.
7.6.9	Aucun joueur de relève n'est éligible pour les éliminatoires.	7.6.9	No spare player is allowed to participate in playoffs.
7.6.10	enlevé	7.6.10	removed
7.6.11	Les équipes senior LOGS/LOGGS/Champagne ne peuvent utiliser des joueurs enregistrés en ligues compétitives durant la saison courante.	7.6.11	LOGS/LOGGS/Champagne teams are not allowed players registered in competitive leagues during the current season.
7.6.12	enlevé.	7.6.12	removed.
7.6.13	Les feuilles de match doivent être préparées sur TSI.	7.6.13	Game sheets must be prepared from TSI.
7.6.14	Les capitaines doivent indiquer les suspensions en vigueur sur les feuilles de match.	7.6.14	Captains must indicate suspended players on the game sheet.
7.6.15	Chaque joueur a droit à une opportunité égale de jeu.	7.6.15	All players should have an equal opportunity to play.

- 7.7 CALENDRIER
- 7.7.1 Généralités: Tous les matchs doivent être joués selon le calendrier, aux temps et aux endroits indiqués.
- 7.7.2 Annulations: Les matchs ne peuvent être annulés qu'à la discrétion de la ville de Pointe-Claire ou du président de l'Association de Soccer Amateur de Pointe-Claire ou de son délégué sur le terrain, ou il s'est rendu à l'heure annoncée, seul l'arbitre a le droit d'annuler un match ou de l'abandonner, selon les circonstances. (N.B.: La pluie n'est pas considérée comme une raison valable pour annuler un match.) Mais, s'il y a des éclairs dans les environs, ou si l'eau a créé des conditions dangereuses pour jouer, l'arbitre peut terminer le match.
- 7.7.3 Matchs d'exhibition: Il y aura un calendrier pour les matchs d'exhibition. Ces matchs ne compteront pas dans le classement d'équipes au niveau de la ligue. Si ces matchs étaient annulés, ils ne seront pas reportés à une autre date.
- 7.7.4 Matchs amicaux: Lorsque du temps additionnel est requis pour des terrains, les dates de matchs peuvent être fixées avec l'accord préalable du coordonateur et de l'administrateur de la division.
- 7.7.5 Matchs Intercité: Ces matchs auront la priorité sur ceux de la ligue-maison dans le cas d'une erreur dans le calendrier.
- 7.8 LE CLASSEMENT
- 7.8.1 Les points sont alloués de la façon suivante:
- 3 (trois) points pour une victoire
 - 1 (un) point pour une nulle
 - 0 (zéro) points pour une défaite
 - -1 (moins un) point pour défaut de se présenter
- Un match est perdu par défaut si l'équipe ne rencontre pas le minimum de joueurs requis (voir Loi 3 à la page 16) de 7 joueurs (jeu à 11) après 15 minutes après l'heure officielle du début du match, fait jouer un joueur illégal, fait jouer un joueur sans passeport valide, n'a pas de feuille de match à la demie. L'équipe adverse sera considérée avoir gagné le match au compte de 3-0.
- 7.8.2 Égalité: dans l'éventualité d'une égalité à la fin de la saison régulière, le classement final sera déterminé comme suit (FSQ art. 40.41):
- 7.8.3 BRIS D'ÉGALITÉ ENTRE DEUX OU PLUSIEURS ÉQUIPES:
- i) Le plus grand nombre de points dans les matchs ayant opposés les 2 équipes concernées;
 - ii) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes lors de ces matchs;
 - iii) Le plus grand nombre de victoires au classement;
 - iv) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes au classement;
 - v) L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts;
 - vi) Tirage au sort.
- Si 3 équipes sont à égalité de points, le classement est établi de la façon suivante :
- a) Le plus grand nombre de points dans les matchs ayant opposés les 3 équipes concernées;
 - b) La plus grande différence entre les buts marqués et

- 7.7 CALENDAR
- 7.7.1 General: All games are to be played as per the schedule at the time and place indicated.
- 7.7.2 Cancellations: Games can only be cancelled at the discretion of the City of Pointe-Claire or the President of the Pointe-Claire Amateur Soccer Association or his delegate. Games can only be called off or abandoned at the discretion of the referee from the pitch at the assigned scheduled time.
- Note: Rain alone is not considered a valid reason to cancel a game, however if there is lightning in the vicinity or if the weather has created dangerous playing conditions, the referee shall cause the game to be abandoned.
- 7.7.3 Exhibition Season: There will be a scheduled exhibition season. Games played during this preliminary season will not count toward the league standings. Should these be cancelled they will not be rescheduled.
- 7.7.4 Friendly Games: When additional field time is required, these games may be arranged with prior approval of the coordinator and the division manager.
- 7.7.5 Priority: Inter-city games will take precedence over house league games in case of a schedule mix up.
- 7.8 LEAGUE STANDINGS
- 7.8.1 Points are awarded as follows:
- 3 (three) points for a win
 - 1 (one) point for a tie
 - 0 (zero) points for a loss
 - -1 (minus one) point for a default
- A game shall be defaulted if team is unable to meet the minimum requirement (See LAW 3 on page 16) of 7 players for 11-a-side or 5 players for 7-a-side at 15 minutes after the scheduled start time of the game; plays a suspended or illegal player(s); plays players without valid passports; does not have game sheet at half time. The game will be awarded to the opposing team by a score of 3-0.
- 7.8.2 Ties: In the event of a tie at the end of the regular season, the final standings shall be determined by the following (FSQ art. 40.41):
- 7.8.3 TIE BREAKER FOR TWO (2) TIED TEAMS:
- i. The highest point standing between the two (2) tied teams (head-to-head games);
 - ii. The highest goal differential between the goals FOR and goals AGAINST in head-to-head games amongst the tied teams;
 - iii. The team with the highest number of wins in the standings;
 - iv. The highest goal differential between the goals FOR and goals AGAINST in all games;
 - v. The team with the highest number of goals scored in all games.
 - vi. Random draw.
- TIE BREAKER FOR THREE (3) TIED TEAMS:

<p>les buts concédés par chacune des équipes lors de ces matchs;</p> <p>c) Le plus grand nombre de victoires au classement;</p> <p>d) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes au classement;</p> <p>e) L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts;</p> <p>f) Tirage au sort.</p>	
<p>7.8.4 Le classement, les statistiques et le résultat des matches sont publiés sur le site web. Si un résultat publié est incorrect, une période limite de 10 jours de la date où le match a été joué pour demander une correction. Les demandes doivent être faites par écrit (ou courriel) par le représentant de l'équipe et une copie lisible des feuilles de match doivent être envoyées au statisticien et/ou au coordonnateur de division. Après ce délai, aucun changement ne sera apporté aux scores et/ou classements.</p>	<p>a) The team with the highest point standing amongst them in head-to-head games;</p> <p>b) The team with the highest goal differential (goals FOR minus goals AGAINST) in those same head-to-head games;</p> <p>c) The team with the highest number of wins in the standings;</p> <p>d) The highest goal differential between the goals FOR and goals AGAINST in all games;</p> <p>e) The team with the highest number of goals scored in all games;</p> <p>f) Random draw.</p>
<p>7.8.5 Matches valides: Les matchs du calendrier et les reprises compteront pour le classement seulement si les équipes participantes présentent des joueurs enregistrés dans leurs équipes.</p>	<p>7.8.4 Standings, statistics and actual game scores are posted on the web site. If there is a score posted that is deemed incorrect, there will be a 10-day time limit from the date the game was played to request a review. Requests are to be made in writing (or by e-mail) by the teams representative and clear legible copies of the game sheets must be forwarded to the league statistician and/or PCASA coordinator upon request. After that date no changes will be permitted in scores and/or standings.</p>
<p>7.8.6 Joueurs de relève</p> <p>a) LOGS: Un joueur de l'SSAPC inscrits avec les LOGS peut jouer en relève pour n'importe quelle autre équipe LOGS (excluant les éliminatoires). Les restrictions suivantes sont en vigueur : Un joueur LOGS ne peut jouer en relève pour la même équipe LOGS un maximum de 5 matches. Le joueur et le capitaine de l'équipe qui demande le joueur de relève sont responsables de faire le suivi du nombre de matches. Si un joueur joue en relève un sixième match pour la même équipe LOGS, cette équipe perdra le match par défaut.</p> <p>a) Champagne: Un joueur de l'ASAPC inscrits avec les Champagne peut jouer en relève pour n'importe quelle autre équipe Champagne (excluant les éliminatoires). Les restrictions suivantes sont en vigueur : Un joueur Champagne ne peut jouer en relève pour la même équipe Champagne un maximum de 5 matches. Le joueur et le capitaine de l'équipe qui demande le joueur de relève sont responsables de faire le suivi du nombre de matches. Si un joueur joue en relève un sixième match pour la même équipe LOGS, cette équipe perdra le match par défaut.</p>	<p>7.8.5 Valid Games: Scheduled or rescheduled games will count for league standings only when eligible players of the participating team play.</p> <p>7.8.6 Call ups:</p> <p>a) LOGS: A PCASA registered LOGS player is allowed to play as a call up for any other LOGS team (excluding playoff games).The following restriction shall apply: A LOGS player shall only be able to play as a call up for the same LOGS team a maximum of 5 times. The LOGS player and the Captain of the calling up LOGS team are responsible for monitoring the number of games. If a player plays a sixth or more time for the same LOGS team then that LOGS team forfeits the game in which the call up played.</p> <p>B) Champagne: A PCASA registered Champagne player is allowed to play as a call up for any other Champagne team (excluding playoff games).The following restriction shall apply: A Champagne player shall only be able to play as a call up for the same Champagne team a maximum of 5 times. The Champagne player and the Captain of the calling up Champagne team are responsible for monitoring the number of games. If a player plays a sixth or more time for the same Champagne team then that Champagne team forfeits the game in which the call up played.</p>
<p>7.8.7 MATCHES VALIDES ET NON-VALIDES</p>	
<p>7.8.8 Tout match auquel aura participé un joueur non enregistré sera déclaré forfait à l'adversaire.</p> <p>Un match sera considéré valide si plus de 50% du temps régulier a été joué. (la 2e demie doit avoir débutée). Dans le cas où 2 demies inégales sont jouées, mais plus que le temps régulier requis pour qu'il soit considéré officiel, le score final sera maintenu. L'arbitre doit rapporter l'irrégularité sur la feuille de match officielle.</p> <p>N.B. Toute interruption à la progression normale d'un match ou refus de débiter un match peut constituer un</p>	<p>7.8.7 VALID AND INVALID GAMES</p> <p>7.8.8 A game shall be declared valid when more than 50% of total regular time has elapsed (second half has to start). In the event that 2 unequal halves are played, but more than the time required for the game to be official, the final score will stand. The referee shall be obliged to report the irregularity in writing on the official league game sheet.</p> <p>N.B. any disruption to a game's normal progression or refusal to start a game can constitute a withdrawal.</p>

	retrait. Un match non valide peut être remis. S'il n'est pas possible de le remettre, le match sera considéré comme un match nul de 0-0 et les deux équipes recevront un (1) point.		Invalid games may be rescheduled. If there is no possibility to reschedule the game, the game will be considered a 0-0 draw for standings and both teams will be awarded one (1) point.
7.8.9	Si une partie est arrêtée à cause de la température, le match sera considéré valide si plus de 50% du temps régulier a été joué (la 2e demies doit avoir débutée). Dans le cas où une match éliminatoire (tournoi) ne peut être complété, le match sera remis si, et seulement si, le temps et la disponibilité des terrains le permettent. Le comité du tournoi de l'ASAPC ou le vice-président approprié ou le coordonnateur de la division pourra décider si le match est remis ou procédera à des tirs de barrage.	7.8.9	If a game is stopped due to inclement weather, the game will be considered valid if the minimum playing time has been reached (more than 50% of regular playing time; second half started). In the event a play-off's (tournament) game cannot be played to valid completion, the game will be rescheduled if and only if time and field availability permits. PCASA tournament committee or the appropriate VP or league Manager will decide whether to reschedule or proceed to a penalty shootout.
7.8.10	Durée: Si le match était arrêté, à la discrétion de l'arbitre, celui-ci serait valide seulement si au moins la moitié du temps réglementaire était écoulée; sinon, le match devra être reporté. L'arbitre devra informer le coordonnateur des arbitres qui fera les arrangements pour fixer une autre date pour la reprise de ce match.	7.8.10	Time: In the event that a game is abandoned at the discretion of the referee, that game shall stand, provided that at least half of the regulation time has been played; if that point has not been reached, the game shall be rescheduled. The referee will inform the referee coordinator who will arrange for the rescheduling of the game in question.
7.8.11	Matches retardés: Si, pour une raison quelconque le début du match était retardé, le temps réglementaire restant devra être divisé en deux parties égales par l'arbitre. Cependant, le match ne sera valide que s'il s'est poursuivi pendant au moins la moitié du temps réglementaire (couvrant les deux périodes). Tous les matchs doivent terminer au temps indiqué à l'horaire.	7.8.11	Late Starts: When for any reason, a game starts after its scheduled kick off time, the remaining time shall be divided by the referee into two equal halves. The game shall only be valid if at least half the regulation time has been reached. All games must finish on time as per the schedule.
7.8.12	Début du match: Le match devra débuter dès que chaque équipe présente le nombre minimum de joueurs. Le fait qu'une équipe présente tous ses joueurs et que l'autre n'ait que le nombre minimum, ne devra pas empêcher le match de débuter. Si les joueurs retardataires se présentaient en cours de match, ils pourront, après avoir obtenu la permission de l'arbitre, se joindre à leur équipe. Une équipe dont tous les joueurs sont présents peut utiliser tous ses joueurs, même si l'équipe adverse n'a que le nombre minimum de joueurs.	7.8.12	Starting Time: As soon as both teams have the minimum eligible players, the game will start. The fact that one team has a full slate of players and the other team has only the minimum is not a reason to delay the start of the game. If more players of the shorthanded team turn up they can, with the permission of the referee, join the game in progress. A team with the full number of players may field the full number, whether or not the other team has a full number.
7.9	TOURNOI DE FIN D'ANNÉE	7.9	YEAR-END TOURNAMENT
7.9.1	Généralités: Un tournoi de fin d'année aura lieu à la fin de la saison. Les règlements pré-cités s'appliqueront entièrement sauf si indiqué autrement.	7.9.1	General: A League Tournament shall be held at the end of the league season. The above rules and regulations shall apply in full, except where specifically noted.
7.9.2	Participation: Toutes les équipes inscrites dans la ligue senior récréatif peuvent participer au tournoi de la ligue. Les joueurs ne peuvent jouer que pour l'équipe dont ils ont été membres pendant la saison. Il est défendu de faire appel à des joueurs d'autres équipes.	7.9.2	Participation: All teams and all players entered in the house league shall be eligible to participate in the League Tournament. Players may play for only their assigned teams throughout the competition. No call-ups are permitted
7.9.3	Le calendrier pour le tournoi de fin d'année est basé sur le classement final de la saison. 1/8 Match #01 (G01) 10e place vs 9e place Game #02 (G02) 8e place vs 7e place 1/4 QF01...Gagnant G01 vs 1e place QF02...Gagnant G02 vs 2e place QF03...3e place vs 6e place	7.9.3	The schedule for the tournament is based on the final standing for the season. 1/8 Game #01 (G01) Team Place 10 vs Team Place 09 Game #02 (G02) Team Place 8 vs Team Place 7 1/4 QF01...Winner G01 vs 1st place team QF02...Winner G02 vs 2nd place team QF03...3rd place vs 6th place team

QF04...4e place vs 5e place
1/2 (SF)
SF01...Gagnants QF01 VS QF03
SF02...Gagnants QF02 VS QF04

QF04...4th vs 5th place team
1/2 (SF)
SF01...Winner QF01 VS QF03
SF02...Winner QF02 VS QF04

7.9.4 Tournoi d'hiver : Dû à la contrainte des horaires au Soccerplexe, nous ne pouvons avoir les mêmes calendriers éliminatoires que durant l'été. Les équipes en 9e et 10e place jouent des matchs amicaux. Seulement 8 équipes participent aux éliminatoires. Toutes les équipes jouent un nombre égal de parties.

7.9.4 Winter playoffs: Due to tight schedule at Soccerplexe we cannot have the same play-off schedule as during summer. Indoor 9th & 10th placed team playing friendly games. Only 8 teams participate in play-offs. All teams play equal number of the games.

7.10 ARBITRES

7.10 REFEREES

7.10.1 Assignment: Un arbitre sera assigné à chacun des matchs par le coordonnateur des arbitres; Si l'arbitre désigné ne se présente pas:

7.10.1 Assignment: A referee shall be assigned to each game by the referee coordinator. If the referee assigned fails to appear (except for U18 Boys):

7.10.2 un juge de touche qualifié peut officier le match

7.10.2 If qualified, an assigned linesman may substitute as the referee.

7.10.3 les deux entraîneurs s'entendent sur le choix d'une personne neutre pour agir comme arbitre.

7.10.3 The coaches may elect to appoint a mutually acceptable spectator.

7.10.4 chacun des entraîneurs doit officier une moitié du match et dans ce cas, l'entraîneur de l'équipe visiteuse a le choix sur la demie qu'il désire officier.

7.10.4 Each coach may referee one half of the game, with the visiting coach having the choice of which half of the game he desires to referee.

7.10.5 L'entraîneur de l'équipe locale rapportera l'absence de l'arbitre au responsable de l'assignation des arbitres le jour même du match.

7.10.5 The home coach should report the referee's absence to the referee coordinator on the same day as the game was played.

7.10.6 L'entraîneur qui officie ne donne pas ses instructions à son équipe pendant qu'il agit comme arbitre.

7.10.6 Coaches must refrain from coaching while refereeing their half of the game.

7.10.7 enlevé

7.10.7 removed

7.10.8 Le match aura lieu et les feuilles de match seront complétées et signées par les capitaines. Le résultat du match comptera pour le classement. Les capitaines doivent rapporter cette irrégularité en l'inscrivant sur les feuilles de match (ex. PAS D'ARBITRE).

7.10.8 Game will be played and game sheets will be filled up and signed by captains. The result of this game counts for standings as regular game. Captains must report this irregularity in writing on the official league game sheet (ex. Make a note "NO REF!").

7.10.9 PÉRIODE DE retrait de jeu

7.10.9 COOLING-OFF PERIOD:

Un arbitre peut sans préavis retirer un joueur pour une période de temps si sa conduite ou sa façon de jouer le nécessite. Un autre joueur éligible peut le remplacer. L'arbitre a toujours l'option de donner ou ne pas donner un avertissement (carton jaune) au joueur.

Referees may, without prior warning, send a player off the field of play for a period of time if his/her conduct or type of play makes it necessary. Another eligible player may replace the player sent off on the field of play. The referee always has the option to administer a caution or not.

7.11 ARBITRE-ASSISTANT

7.11 ASSISTANT-REFEREE

7.11.1 Assignment: Des juges de touches neutres ne peuvent être choisis que par le coordonnateur des arbitres. Chaque équipe fournira un juge de touche si les juges neutres ne sont pas disponibles.

7.11.1 Assignment: the referee coordinator will assign Neutral Assistant-referees. If no neutral Assistant-referees are available, each team will supply one club linesman.

7.12 DISCIPLINE

7.12 DISCIPLINE

Le comité de discipline révisera tous les rapports d'incidents concernant les inconduites, tricheries excessives et autres offenses du genre à la ligue-maison et établira la sanction requise en accord avec la charte de ASAPC et/ou avec un comité. S'il le désire, un joueur expulsé et/ou son entraîneur a 72 heures pour envoyer un rapport sur les incidents et/ou une demande d'audition au Secrétaire qui l'enverra au comité de discipline. La décision, guidée par la charte de discipline, sera rendue dans un délai de raisonnable

The Discipline Committee will review all reports received from the referees and monitors relating to misconduct, excessive foul play and other reportable offences in the house league. If he wishes to do so, a player who has been ejected and/or his coach has 72 hours to send a report of the incidents and/or a request for a hearing to the Secretary who will forward it to the Discipline Committee. A decision will be made within a reasonable delay, guided by the club's discipline chart.

suivant l'incident.

Un joueur a le droit de consulter le rapport de l'arbitre et/ou des assistants. Il devra en faire la demande au gérant du Club. La consultation doit se faire dans nos bureaux sous la supervision de représentant du Club. Aucune copie ou photographie des documents ne peut être faite.

- 7.12.1 Un joueur qui est expulsé d'un match sera automatiquement suspendu pour, au minimum, le match suivant sans autre avis.
- 7.12.2 Un joueur qui accumule 3 cartons jaunes recevra une suspension additionnelle. Le comité de discipline avisera le Secrétaire qui informera le joueur et/ou son entraîneur/capitaine ainsi que le vice-président et le coordonnateur de division concernés des matchs de suspension.
- 7.12.3 Pour la saison extérieure, les joueurs expulsés lors d'un match devront se présenter à l'arbitre pour le match suivant seulement. Pour la saison intérieure, les joueurs n'ont pas à se présenter à l'arbitre pour que les matchs comptent envers leur suspension. Toute suspension supplémentaire débutera après que le joueur se soit présenté pour ce premier match. Un joueur n'est pas autorisé à jouer tant que le nombre de matchs pour lesquels il a été suspendu n'a pas été purgé. Si une feuille de match est utilisée, la suspension doit y être clairement inscrite.
- 7.12.4 Une suspension qui n'a pas été complètement purgée avant la fin de la saison s'étend sur la saison subséquente.
- 7.12.5 Tout match auquel aura participé un joueur et/ou un officiel de l'équipe suspendu sera déclaré forfait à l'adversaire. Un joueur suspendu qui joue comme relève pour une autre équipe avant que sa suspension soit finie, verra doubler sa suspension.
- 7.12.6 Une personne suspendue a deux minutes pour quitter le terrain de jeu* sinon la partie est arrêtée et son équipe perd. Il n'a pas le droit de revenir sur le terrain avant que tout le monde ait quitté le terrain ce qui signale la fin de la partie. Un joueur qui ne respecte pas cette règle se verra imposer des matchs de suspension additionnels.
*(le terrain de jeu est tout endroit d'où l'arbitre peut voir ou entendre le joueur expulsé).
- 7.12.7 Un joueur qui se fait expulser de la ligue pour des raisons de discipline ne pourra pas avoir son argent d'enregistrement.
- 7.12.8 Des joueurs qui font preuve régulièrement de comportements non sportifs, agressifs (physique ou verbal) et/ou qui reçoivent régulièrement des cartons rouges ou jaunes se verront imposés un statut probatoire. Un joueur en probation qui répète le même genre de comportement ou qui se mérite une suspension (accumulation de cartons jaunes ou un carton rouge) demeure en probation pour une autre année complète et ne lui sera pas permis d'agir comme entraîneur ou de détenir

A player has the right to consult the referee's and/or assistant-referee's report. He must forward his request to the Club Manager. The consultation must take place at our office under the supervision of a Club representative. No photocopy or photograph of the documents can be made.

- 7.12.1 If a player or coach is ejected from a game he/she is automatically suspended for at least the next game without any further notice.
- 7.12.2 Players who have accumulated 3 or more yellow cards will receive extra suspensions. The Discipline Committee will inform the Secretary who will inform the player and/or the player's coach/Captain as well as the appropriate Vice-President and Division Managers of the number of games suspension.
- 7.12.3 For the outdoor season, players who are ejected from a game must sign in with the referee at their next game only. For the indoor season, players do not have to show up for the games to count towards their suspension. All extra suspensions will start after the player has registered with the referee for that first game suspension. Until they have served the required number of games in this manner, they will not be permitted to play. If a game sheet is used, the suspension must be clearly indicated on the game sheet.
- 7.12.4 Suspensions carry over onto the following season if they have not been fully served.
- 7.12.5 A player and/or team official who actively participate in a game from which he/she is suspended will result in the forfeiture of the game in question. A player who is suspended may not play as a spare until the suspension is over. If he does so his suspension will be doubled.
- 7.12.6 Anyone who is ejected has two minutes to leave the field* and may not re-enter. The game is considered complete when everyone has left the field. Any player not abiding by this rule will face added suspensions.
*(Field of play is defined as an area where the player can be heard or seen by the referee)
- 7.12.7 A player who has been suspended from the league due to a disciplinary measure will not be allowed a refund of his or her registration money.
- 7.12.8 Players who regularly display unsportsmanlike behaviour, behave in an aggressive manner (verbal or physical) towards officials, spectators or other players, or who regularly receive yellow and/or red cards will be put on probation. A player on probation who repeats the same type of behaviour or who merits a suspension (either by accumulated yellow cards or a red card) will remain on probation for another year and will not be permitted to coach or hold any position within the Association. It will be

une fonction dans l'Association. Il incombera au joueur de demander une exemption au Comité de Discipline qui sera responsable de cette décision.

S'il se mérite une autre suspension (accumulation de cartons jaunes ou un carton rouge) durant cette période, il sera suspendu de la ligue pour une période définie ou à vie selon l'offense et n'aura droit à aucun remboursement.

7.12.9 Dans les divisions sénior récréatif, un joueur qui se voit alloué deux cartons rouges (ou deux suspensions suite à une accumulation de cartons jaunes) durant une saison ne pourra pas jouer dans la série éliminatoire de fin de saison.

7.12.10 Un joueur qui se voit alloué un carton rouge pour faute grossière, comportement violent, cracher, tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers recevra automatiquement une amende de 20\$.

7.12.11 Les suspensions doivent être purgées complètement (même sur plusieurs saisons) et les amendes payées avant le retour du joueur.

7.12.12 À moins d'approbation du comité de discipline, les suspensions de plus de 3 parties (JR) ou 4 parties (SR) s'appliquent à toutes les activités de l'ASAPC. Toute suspension décrétée par la région du Lac-St-Louis ou par la Fédération de soccer du Québec est automatiquement appliquée par l'ASAPC.

7.12.13 LOGS, LOOGS et Champagne - suspensions automatiques
Les joueurs LOGS doivent faire leur propre suivi en regard des suspensions automatiques. Un joueur LOGS reçoit une suspensions automatique d'un match lorsqu'il accumule trois cartons jaunes. La suspension doit être servie immédiatement le match suivant le 3e carton jaune. Un joueur LOGS reçoit une suspensions automatique d'un match lorsqu'il reçoit un carton rouge. La suspension doit être servie immédiatement le match suivant le carton rouge. Le comité de discipline informera le joueur LOGS de toute suspension additionnelle qui devra être servie immédiatement le premier match de suspension. Un joueur LOGS qui ne sert pas sa suspension automatique au match prévu recevra un match supplémentaire de suspension.

Les joueurs LOOGS doivent faire leur propre suivi en regard des suspensions automatiques. Un joueur LOOGS reçoit une suspensions automatique d'un match lorsqu'il accumule trois cartons jaunes. La suspension doit être servie immédiatement le match suivant le 3e carton jaune. Un joueur LOOGS reçoit une suspensions automatique d'un match lorsqu'il reçoit un carton rouge. La suspension doit être servie immédiatement le match suivant le carton rouge. Le comité de discipline informera le joueur LOOGS de toute suspension additionnelle qui devra être servie immédiatement le premier match de suspension. Un joueur LOGS qui ne sert pas sa suspension automatique au match prévu recevra un match supplémentaire de suspension.

the player's responsibility to ask the Discipline Committee for an exemption. It will be the Discipline Committee's responsibility to approve or reject the exemption's request. If a player on probation for a second year merits a suspension (either by accumulated yellow cards or a red card) he or she will be suspended from the league for a definite period of time or for life depending on the offense, and shall NOT be entitled to a refund of his or her registration money.

7.12.9 For LOGS and Champagne divisions, any player getting 2 red cards(or suspensions from accumulated yellow cards) during a season will not be allowed to play in the finals (playoffs).

7.12.10 Any player getting a red card for serious foul play, violent conduct, spitting, using offensive, insulting or abusive language and/or gesture will automatically receive a \$20.00 fine..

7.12.11 Suspensions must be completely served (even over many seasons) and fines paid before a player can come back.

7.12.12 Unless otherwise approved by the Discipline Committee, suspensions of more than 3 games (JR) or 4 games (SR) apply to all PCASA activities. Any suspension given by the Lac St-Louis Region or by la Fédération de soccer du Québec is automatically applied by the PCASA.

7.12.13 LOGS, LOOGS and Champagne - Automatic suspensions
LOGS players shall monitor their own disciplinary record with regards to automatic suspensions. A LOGS player receives an automatic one game suspension when accumulating three yellow cards. The suspension must be served in the game immediately after that in which the third yellow card was received. A LOGS player receives an automatic one game suspension when receiving a red card in a game. The suspension must be served in the game immediately after that in which the red card was received. The Discipline committee will inform a LOGS player of any additional suspension associated with a red card and this must be served in the game or games immediately after that qualifying as the initial automatic suspension game. A LOGS player who fails to serve their automatic suspension in the required game will incur a further one game suspension.

LOOGS players shall monitor their own disciplinary record with regards to automatic suspensions. A LOOGS player receives an automatic one game suspension when accumulating three yellow cards. The suspension must be served in the game immediately after that in which the third yellow card was received. A LOOGS player receives an automatic one game suspension when receiving a red card in a game. The suspension must be served in the game immediately after that in which the red card was received. The Discipline committee will inform a LOOGS player of any additional suspension associated with a red card and this must be served in the game or games immediately

Les joueuses Champagne doivent faire leur propre suivi en regard des suspensions automatiques. Un joueur LOGS reçoit une suspensions automatique d'un match lorsqu'il accumule trois cartons jaunes. La suspension doit être servie immédiatement le match suivant le 3e carton jaune. Une joueuses Champagne reçoit une suspensions automatique d'un match lorsqu'il reçoit un carton rouge. La suspension doit être servie immédiatement le match suivant le carton rouge. Le comité de discipline informera la joueuses Champagne de toute suspension additionnelle qui devra être servie immédiatement le premier match de suspension. Une joueuses Champagne qui ne sert pas sa suspension automatique au match prévu recevra un match supplémentaire de suspension.

after that qualifying as the initial automatic suspension game. A LOOGS player who fails to serve their automatic suspension in the required game will incur a further one game suspension.

Champagne players shall monitor their own disciplinary record with regards to automatic suspensions. A Champagne player receives an automatic one game suspension when accumulating three yellow cards. The suspension must be served in the game immediately after that in which the third yellow card was received. A Champagne player receives an automatic one game suspension when receiving a red card in a game. The suspension must be served in the game immediately after that in which the red card was received. The Discipline committee will inform a Champagne player of any additional suspension associated with a red card and this must be served in the game or games immediately after that qualifying as the initial automatic suspension game. A Champagne player who fails to serve their automatic suspension in the required game will incur a further one game suspension.

- 7.12.14 LOGS, LOOGS et Champagne - Cartons et suspensions
Les matches d'exhibitions ou amicaux ne comptent pas pour les suspensions i.e. si un joueur a reçu une suspension d'un match suite à un carton rouge, la suspension doit être servie dans un match de la saison régulière ou un match éliminatoire. Le match ne peut être servi durant un match d'exhibition ou amical.
Si un match est joué devant un arbitre de l'ASAPC, les joueurs peuvent recevoir un ou des cartons jaunes ou un carton rouge et ce(s) carton(s) seront dûment enregistrés et compterons de la même façon qu'un match régulier.

- 7.12.14 LOGS, LOOGS and Champagne - Cards and suspensions
Exhibition or Friendly games do not count towards a players suspension e.g. if a player incurs a 1 game suspension due to receiving a red card, the suspension must be served in a regular season or playoff game. It cannot be served in an Exhibition or Friendly game.
If an Exhibition or Friendly game is refereed by a PCASA scheduled referee, players can still incur yellow and/or red cards in these games which will count towards mandatory or totting-up suspensions.

7.13 AMENDEMENTS AUX LOIS DU JEU

7.13 LAWS OF THE GAME AMENDMENTS

- 7.13.1 Les Lois du Jeu (LdJ) de la Fédération Internationale de Football Associations (FIFA) s'appliquent, tel que publié avant le début de la saison, excepté où des modifications ont été apportées par la Fédération de Soccer du Québec et/ou l'ASAPC. Ces modifications sont détaillées pour chaque catégorie de joueurs dans l'annexe CON002-modifications aux lois du jeu.
- 7.13.3 Les équipes recevront le nombre requis de feuilles de match pour la saison. Les capitaines doivent apporter une de ces feuilles officielles à chaque partie. Sans la feuille officielle l'équipe perd par défaut.

- 7.13.1 Fédération Internationale de Football Associations (FIFA) Laws of the game (LOG) apply, as published prior to the start of the current season, except where they are modified by the Fédération de Soccer du Québec and/or PCASA. These modifications are detailed in Annex CON002-Modifications to the Laws Of The Game for each category of players.

- 7.13.3 Teams will be given the appropriate number of game sheets for the season. Captains must bring one of these official sheets to every game. No other sheet will be accepted. Without the official game sheet, the team will forfeit the game.

7.14 ÉQUIPEMENT ET UNIFORMES

7.14 EQUIPMENT AND UNIFORMS

- 7.14.1 LOOGs
Les joueurs doivent acheter leurs 2 chandails auprès de l'ASAPC. Les joueurs doivent respecter les conditions d'utilisation telles que décrites à 7.14.4. Le montant est déterminé à chaque année. L'ASAPC fournit les bas

- 7.14.1 LOOGs
Players must buy their 2 jerseys from PCASA. Players must respect the usage conditions as described in 7.14.4. The amount is determined every year. PCASA supplies socks for each player, jerseys for spares. The spare jerseys are under the responsibility of the Captain. The same jerseys

pour chaque joueur ainsi que des chandails de réserve. Les chandails de réserve sont sous la responsabilité du capitaine. Les mêmes chandails peuvent être utilisés jusqu'à ce que le modèle soit modifié par le fabricant. Chaque joueur devra alors acheter un nouveau chandail.

7.14.2 LOGs

Les joueurs doivent acheter leur chandail auprès de l'ASPAC. Les joueurs doivent respecter les conditions d'utilisation telles que décrites à 7.14.4. Le montant est déterminé à chaque année. L'ASPAC fournit les bas pour chaque joueur ainsi que des chandails de réserve. Les chandails de réserve sont sous la responsabilité du capitaine. Les mêmes chandails peuvent être utilisés jusqu'à ce que le modèle soit modifié par le fabricant. Chaque joueur devra alors acheter un nouveau chandail.

7.14.3 Champagne et Féminin 7v7 Identique aux LOGs.

7.14.4 Conditions d'utilisation des chandails

Bien que les chandails soient propriété du joueur, l'ASAPC se réserve le droit de regard sur leur apparence afin de conserver une identité commune à toutes les équipes qui jouent en son nom.

Les uniformes doivent être achetés de l'ASAPC.

Le logo de l'ASAPC et le numéro sont inclus dans le prix soumis.

L'entraîneur est responsable de la garde des chandails de réserve. L'ASAPC n'en fera ni la collecte, ni l'entreposage, ni la reprise.

Aucun logo, inscription ou bannière commerciale autre que celui de l'ASAPC ne doit être apposé sur les chandails, sauf si mandaté par la ligue dans laquelle l'équipe évolue. Il est permis que le nom de l'équipe et/ou des joueurs soit apposé dans le dos, au dessus ou en dessous du numéro, au frais des joueurs. Le nom de l'équipe ne peut être celui d'un commanditaire ou d'un de ses produits ou marques de commerce.

Les chandails ne peuvent être utilisés par une équipe dont les membres ne sont pas tous enregistrés à l'ASAPC lors de la saison en cours.

Si l'équipe désire définitivement quitter l'ASAPC et continuer à jouer avec les mêmes uniformes, le logo de l'ASAPC doit être retiré ou recouvert de façon permanente afin qu'il ne soit plus visible.

Tout écart à ces règles peut entraîner la confiscation des chandails, sans compensation.

7.15 LIGUE D'HIVER

7.15.1 La demi-saison intérieure des LOGS débute à une date déterminée par le vice-président Sénior au coût de 150\$ (plus inscription et frais de non-résidents si applicables) La demi-saison comprend 14 matches.

7.15.2 Joueur à «temps partiel» Chaque équipe pourra inscrire un maximum de cinq (5) joueurs à «temps partiel».

can be used until the model is modified by the supplier. Each player will then have to buy a new jersey.

7.14.2 LOGs

Players must buy their jersey from PCASA. Players must respect the usage conditions as described in 7.14.4. The amount is determined every year. PCASA supplies socks for each player, jerseys for spares. The spare jerseys are under the responsibility of the Captain. The same jerseys can be used until the model is modified by the supplier. Each player will then have to buy a new jersey.

7.14.3 Champagne and Ladies 7v7 Same as LOGs.

7.14.4 Jerseys usage conditions

Even if jerseys are properties of the player, PCASA keeps the right to decide what uniform design the teams playing under its name are using, in order to maintain a common identity

The jerseys must be purchased from PCASA.

The PCASA logo and the numbers are included in the submitted price.

The coach is the guardian of the spare jerseys. PCASA will not collect them, store them, or take them back.

No logo, text or commercial banner other than PCASA's must appear on the jerseys, except if mandated by the league where the team is playing.

It is permitted to affix the team's and/or player's name on the back of the jersey, above or below the number, to the players' expense. The name of the team cannot be a sponsor's or his product or trademark.

Jerseys cannot be used by a team if players are not all registered with PCASA in the current season.

If the team wishes to definitively quit PCASA and continue to play with the same uniforms, the PCASA logo must be permanently removed or covered so as no part of it is visible.

All deviations from these rules may lead to the confiscation of the jerseys, without compensation.

7.15 WINTER LEAGUE

7.15.1 LOGS Winter Indoor Half-season shall start on a date defined by the VP Senior with a fee of \$150.00 (plus registration and Non-resident if applicable). The Half-season encompasses 14 games.

7.15.2 A "Part-Time" Player.

Every PCASA Winter Indoor team will be permitted to roster, up to a maximum and not exceeding, five (5) "part-time" players.

7.15.3 Un maximum de 14 joueurs réguliers et «à temps partiel» pourront être enregistrés pour un match.

7.15.4 Chaque joueur «à temps partiel» pourra jouer un maximum de cinq (5) matches au total.

«Total» inclut les matches pour l'équipe il joue ainsi que les matches auquel il participe comme joueur de reeserve pour une autre équipe.

«Total» n'inclut pas de matches éliminatoires pour aucune équipe.

Une fois le «total» atteint, le joueur «à temps partiel» ne pourra jouer d'autres matches à moins qu'il ne paie les frais d'inscription.

Ces frais d'inscription sont pour une saison complète ou pour une demi-saison selon la date à laquelle le joueur s'inscrit.

Un joueur déjà inscrit comme joueur «à temps partiel» devra faire activer son inscription par courriel à registrar@pointe-clairesoccer.com.

Le paiement des frais comme joueur «à temps partiel» est requis avant chacun des matches auquel il participe.

Un nouveau joueur «à temps partiel» devra s'inscrire et payer les frais d'inscription (plus les frais de non-résidents si requis). Le paiement des frais comme joueur «à temps partiel» est requis avant chacun des matches auquel il participe. Si le paiement n'est pas effectué, le joueur ne peut jouer.

L'entraîneur de l'équipe est responsable de remettre l'argent collecté au bureau de l'ASAPC avec les renseignements pertinents (nom du joueur, numéro de passeport, nom de l'équipe et date de chaque match).

La remise doit s'effectuée au plus tard immédiatement après le dernier match joué «à temps partiel».

Le paiement des sommes comme joueur «à temps partiel» est requis pour compléter la transition comme joueur régulier.

Les montants défrayés comme joueur «à temps partiel» pourront être soustraits des frais d'inscription pour la ligue hivernale comme suit:

Tout paiement comme joueur «à temps partiel» sera déductible pour l'inscription pour une saison complète ou pour une demi-saison.

Les frais comme joueur «à temps partiel» sont de 12\$ par match.

7.15.3 A maximum of fourteen (14) full time and "part-time" players can be dressed for a game.

7.15.4 Every PCASA "part-time" player will be permitted to play a maximum of five (5) regular season matches in total.

"Total" includes regular games for their allocated team and regular games as a call up for another team.

"Total" does not include play off games for any team.

Once "Total" has been reached a PCASA "part-time" player shall not be permitted to play any further games unless they pay the required PCASA Winter indoor registration fee(s).

These fees(s) shall be the full season or half-season fee(s) dependent upon when the "part-time" player elects to become full time.

An already registered PCASA "part-time" player will require activation of their registration. An email can be sent to registrar@pointe-clairesoccer.com to request this.

Payment of the "pay-as-you-play" fee to the team coach is required before the start of each game played.

A new PCASA "part-time" player will be required to register and pay the registration fee (plus the Non-resident fee if applicable). Payment of the "pay-as-you-play" fee to the team coach is required before the start of each game played.

If the "pay-as-you-play" fee is not remitted to the team coach before the start of a game the "part-time" player shall not be allowed to play in that game.

A team coach shall be responsible for remitting the collected payments to the PCASA office (including player name, passport #, team played for and date of each game). Remittance of collected payments is required at the latest immediately after the last "pay-as-you-play" game played. Transition from "part-time" to full time is contingent upon payment of all "part-time" payments owing.

For a "part-time" player transitioning to full time, "part-time" payments made shall be deductible from the relevant PCASA Winter Indoor registration fee(s) as explained following.

Any "part-time" payment made shall be deductible from the full-season registration fee(s).

"Part-time" payments made after the start of the half-season shall be deductible from the half-season registration fee(s).

"Pay-as-you-play" fee shall be \$12.00 (per match).

8 SENIOR RÉGIONAL

8.1 MÉTRO RÉCRÉATIF

8.1.1 COMPÉTITION

Les équipes reecréatives jouent dans le cadre de la ligue récréative Métro du Lac-St-Louis et selon les règlements en vigueur.

8.1.2 UNIFORMES

81.2.1 (11-2012) Les joueurs doivent acheter leur chandails auprès de l'ASAPC. Les joueurs doivent respecter les conditions d'utilisation telles que décrites à 8.1.2.2. Le montant est déterminé à chaque année. Le montant pour 2013 est fixé à 25\$. L'ASAPC fournit les bas pour chaque joueur ainsi que des chandails de réserve. Les chandails de réserve sont sous la responsabilité de l'entraîneur. Les mêmes chandails peuvent être utilisés jusqu'à ce que le modèle soit modifié par le fabricant. Chaque joueur devra alors acheter un nouveau chandail.

8.1.2.2 Conditions d'utilisation des chandails

Bien que les chandails soient propriété du joueur, l'ASAPC se réserve le droit de regard sur leur apparence afin de conserver une identité commune à toutes les équipes qui jouent en son nom.

Les uniformes doivent être achetés de l'ASAPC.

Le logo de l'ASAPC et le numéro sont inclus dans le prix soumis.

L'entraîneur est responsable de la garde des chandails de réserve. L'ASAPC n'en fera ni la collecte, ni l'entreposage, ni la reprise.

Aucun logo, inscription ou bannière commerciale autre que celui de l'ASAPC ne doit être apposé sur les chandails, sauf si mandaté par la ligue dans laquelle l'équipe évolue

Il est permis que le nom de l'équipe et/ou des joueurs soit apposé dans le dos, au dessus ou en dessous du numéro, au frais des joueurs. Le nom de l'équipe ne peut être celui d'un commanditaire ou d'un de ses produits ou marques de commerce.

Les chandails ne peuvent être utilisés par une équipe dont les membres ne sont pas tous enregistrés à l'ASAPC lors de la saison en cours.

Si l'équipe désire définitivement quitter l'ASAPC et continuer à jouer avec les mêmes uniformes, le logo de l'ASAPC doit être retiré ou recouvert de façon permanente afin qu'il ne soit plus visible.

Tout écart à ces règles peut entraîner la confiscation des chandails, sans compensation.

8 SENIOR REGIONAL

8.1 METRO RECREATIONAL

8.1.1 COMPETITION

The Senior Recreational teams play within the Lac-St-Louis Senior Recreational League and according to their published rules.

8.1.2 UNIFORMES

81.2.1 (11-2012) Players must buy their jersey from PCASA. Players must respect the usage conditions as described in 8.1.2.2. The amount is determined every year. The amount for 2013 is set at \$25.00. PCASA supplies socks for each player and jerseys for spares. The spare jerseys are under the responsibility of the coach. The same jerseys can be used until the model is modified by the supplier. Each player will then have to buy a new jersey.

8.1.2.2 Jerseys usage conditions

Even if jerseys are properties of the player, PCASA keeps the right to decide what uniform design the teams playing under its name are using, in order to maintain a common identity

The jerseys must be purchased from PCASA.

The PCASA logo and the numbers are included in the submitted price.

The coach is the guardian of the spare jerseys. PCASA will not collect them, store them, or take them back.

No logo, text or commercial banner other than PCASA's must appear on the jerseys, except if mandated by the league where the team is playing.

It is permitted to affix the team's and/or player's name on the back of the jersey, above or below the number, to the players' expense. The name of the team cannot be a sponsor's or his product or trademark.

Jerseys cannot be used by a team if players are not all registered with PCASA in the current season.

If the team wishes to definitively quit PCASA and continue to play with the same uniforms, the PCASA logo must be permanently removed or covered so as no part of it is visible.

All deviations from these rules may lead to the confiscation of the jerseys, without compensation.

8.2 MÉTRO COMPÉTITIF

8.2.1 COMPÉTITION

Les équipes compétitives jouent dans le cadre de la ligue compétitive Métro du Lac-St-Louis et selon les règlements en vigueur.

8.2.2 UNIFORMES

81.2.1 (11-2012) Les joueurs doivent acheter leur chandails auprès de l'ASPAC. Les joueurs doivent respecter les conditions d'utilisation telles que décrites à 8.1.2.2. Le montant est déterminé à chaque année. Le montant pour 2013 est fixé à 25\$. L'ASPAC fournit les bas pour chaque joueur, des chandails de réserve ainsi que des chandails de seconde couleur. Les chandails de réserve et de seconde couleur sont sous la responsabilité de l'entraîneur. Les mêmes chandails peuvent être utilisés jusqu'à ce que le modèle soit modifié par le fabricant. Chaque joueur devra alors acheter un nouveau chandail.

8.1.2.2 Conditions d'utilisation des chandails

Bien que les chandails soient propriété du joueur, l'ASPAC se réserve le droit de regard sur leur apparence afin de conserver une identité commune à toutes les équipes qui jouent en son nom.

Les uniformes doivent être achetés de l'ASPAC.

Le logo de l'ASPAC et le numéro sont inclus dans le prix soumis.

L'entraîneur est responsable de la garde des chandails de réserve. L'ASPAC n'en fera ni la collecte, ni l'entreposage, ni la reprise.

Aucun logo, inscription ou bannière commerciale autre que celui de l'ASPAC ne doit être apposé sur les chandails, sauf si mandaté par la ligue dans laquelle l'équipe évolue. Il est permis que le nom de l'équipe et/ou des joueurs soit apposé dans le dos, au dessus ou en dessous du numéro, au frais des joueurs. Le nom de l'équipe ne peut être celui d'un commanditaire ou d'un de ses produits ou marques de commerce.

Les chandails ne peuvent être utilisés par une équipe dont les membres ne sont pas tous enregistrés à l'ASPAC lors de la saison en cours.

Si l'équipe désire définitivement quitter l'ASPAC et continuer à jouer avec les mêmes uniformes, le logo de l'ASPAC doit être retiré ou recouvert de façon permanente afin qu'il ne soit plus visible.

Tout écart à ces règles peut entraîner la confiscation des chandails, sans compensation.

8.2 METRO COMPETITIVE

8.2.1 COMPETITION

The Senior Competitive teams play within the Lac-St-Louis Senior Competitive League and according to their published rules.

8.2.2 UNIFORMS

81.2.1 (11-2012) Players must buy their jersey from PCASA. Players must respect the usage conditions as described in 8.1.2.2. The amount is determined every year. The amount for 2013 is set at \$25.00. PCASA supplies socks for each player, jerseys for spares and a set of a second colour jerseys. The spare jerseys and the second colour jerseys are under the responsibility of the coach. The same jerseys can be used until the model is modified by the supplier. Each player will then have to buy a new jersey.

8.1.2.2 Jerseys usage conditions

Even if jerseys are properties of the player, PCASA keeps the right to decide what uniform design the teams playing under its name are using, in order to maintain a common identity

The jerseys must be purchased from PCASA.

The PCASA logo and the numbers are included in the submitted price.

The coach is the guardian of the spare jerseys. PCASA will not collect them, store them, or take them back.

No logo, text or commercial banner other than PCASA's must appear on the jerseys, except if mandated by the league where the team is playing.

It is permitted to affix the team's and/or player's name on the back of the jersey, above or below the number, to the players' expense. The name of the team cannot be a sponsor's or his product or trademark.

Jerseys cannot be used by a team if players are not all registered with PCASA in the current season.

If the team wishes to definitively quit PCASA and continue to play with the same uniforms, the PCASA logo must be permanently removed or covered so as no part of it is visible.

All deviations from these rules may lead to the confiscation of the jerseys, without compensation.